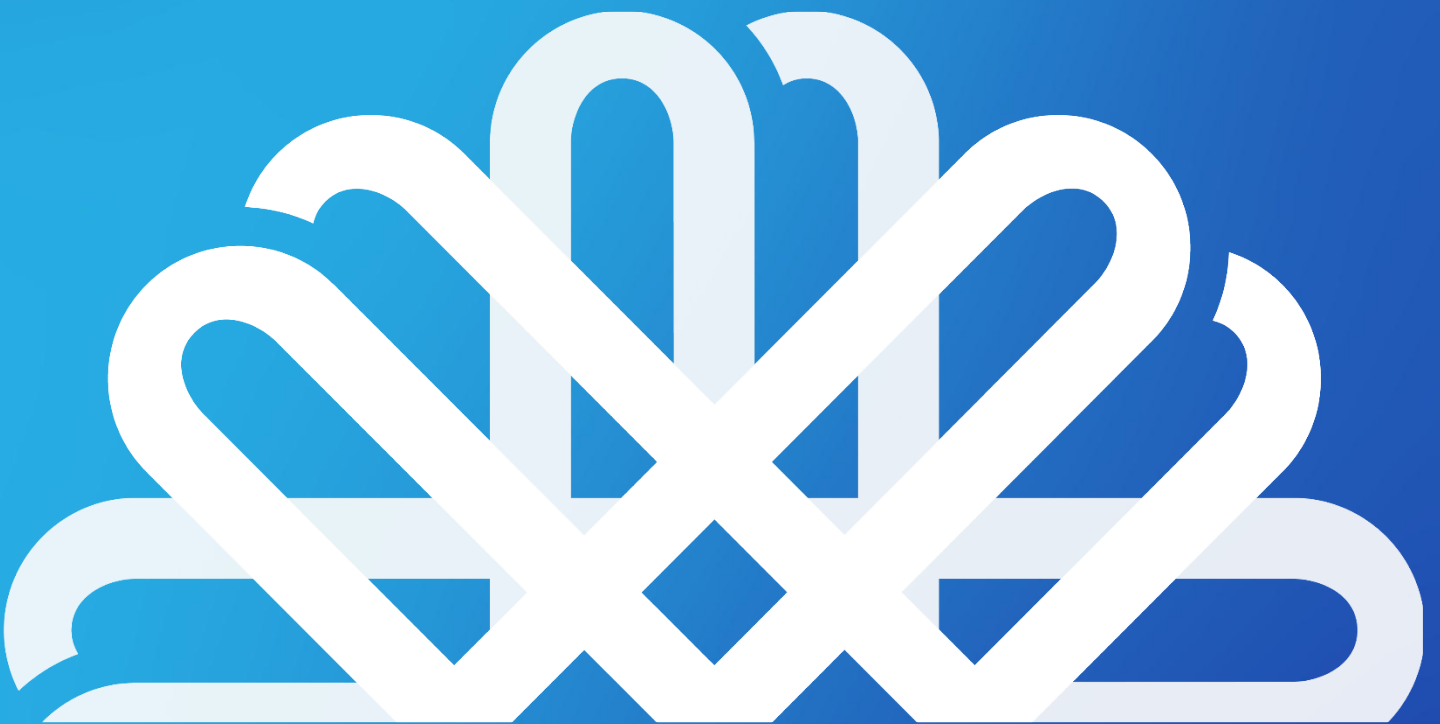


weavenn

# CONDITIONS GENERALES DES SERVICES

Version avril 2026



# Table des matières

Version avril 2026 .....	0
PREAMBULE .....	3
1. DEFINITIONS .....	3
2. OBJET DES CGS.....	5
3. INTEGRALITE DE L'ACCORD .....	5
4. INDEPENDANCE DES PARTIES .....	6
5. CONDITIONS D'ACCES AUX SERVICES WEAVERN .....	7
6. ACCES A L'ESPACE VENDEUR.....	8
7. LIMITATIONS DU PERIMETRE DES SERVICES WEAVERN.....	8
7.1. Limitations relatives aux Produits .....	8
7.2. Limitation aux Vendeurs Marketplace.....	9
7.3. Limitation au Territoire.....	9
8. DESCRIPTION DES SERVICES WEAVERN PROPOSES .....	9
8.1. L'Espace Vendeur .....	9
8.2. Services Initiaux .....	10
8.3. Services Optionnels .....	12
8.4. Evolution des Services Weavenn.....	12
9. CONDITIONS D'UTILISATION DES SERVICES WEAVERN PAR LE VENDEUR MARKETPLACE.....	12
9.1. ETAPE 1 : Enregistrement des Produits Eligibles sur l'Espace Vendeur .....	12
9.2. ETAPE 2 : Expédition des Produits Eligibles .....	13
10. OUTILS DE SUIVI DES SERVICES WEAVERN A LA DISPOSITION DU VENDEUR MARKETPLACE .....	14
10.1. Outils disponibles dans l'Espace Vendeur.....	14
10.2. Accompagnement et traitement des réclamations du Vendeur Marketplace par Weavenn .....	14
10.3. Impact des Périodes de pic d'activités.....	15
11. RESPECT DES LOIS ET REGLEMENTS PAR LE VENDEUR MARKETPLACE .....	16
12. RESPECT DES « KPI » PAR LE VENDEUR MARKETPLACE .....	16
13. CONDITIONS FINANCIERES .....	17

13.1. Tarifs.....	17
13.2. Modification du tarif des Services Weavenn .....	17
13.3. Facturation des Services Weavenn .....	17
13.3.1 Services d'e-fulfillment.....	17
13.3.2 Autres Services Weavenn .....	18
13.4. Conditions de paiement des Services Weavenn.....	18
13.5. Gestion des versements/remboursements aux Clients Finaux.....	18
14. PROPRIETE INTELLECTUELLE.....	19
15. RESPONSABILITE .....	19
15.1. Responsabilité du Vendeur Marketplace .....	19
15.1.1 Responsabilité sur les Produits .....	20
15.1.2 Responsabilité sur les conditions de commercialisation des Produits .....	21
15.1.3 Garantie.....	21
15.2. Responsabilité de Weavenn .....	21
16. ASSURANCES.....	22
17. DUREE.....	23
17.1. Durée.....	23
17.2. Résiliation pour manquement.....	23
17.3. Conséquences de la fin de la relation.....	24
18. MODIFICATION DES CGS.....	25
19. SOUS-TRAITANCE.....	25
20. FORCE MAJEURE.....	25
21. PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES.....	27
22. ETHIQUE – ANTI-CORRUPTION .....	28
23. CONFIDENTIALITE .....	29
24. CESSION.....	30
25. AUTONOMIE DES STIPULATIONS .....	30
26. LITIGES .....	31
27. MODULES .....	31
28. ANNEXES .....	31

# PREAMBULE

La société Weavenn (ci-après « **Weavenn** ») est un prestataire de services qui propose à des vendeurs marketplace un ensemble de services de logistique et de transport dans le cadre de la commercialisation en ligne de leurs produits sur des places de marché numériques, ainsi que des services additionnels.

Il est précisé que Weavenn est une émanation des sociétés Fnac Darty Participations et Services et CEVA Corporate Services qui lui apportent leur expérience et sont susceptibles d'agir en tant que sous-traitantes de Weavenn dans le cadre de la réalisation des Services Weavenn.

Les présentes conditions générales de services (ci-après les « **CGS** ») ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles Weavenn réalise les Services Weavenn au profit du Vendeur Marketplace.

## 1. DEFINITIONS

**Annexe(s)** : désigne les annexes au présent document listés dans l'article 28 (« Annexes ») ;

**Avis d'Expédition** : désigne le document disponible sur l'Espace Vendeur dans lequel le Vendeur Marketplace complète les informations demandées et en particulier les références des Produits Eligibles qu'il souhaite expédier vers les Entrepôt et leur quantité ;

**Client Final** : désigne le client final qui achète les Produits auprès du Vendeur Marketplace sur la Place de Marché Numérique ;

**Espace Vendeur** : désigne l'interface du Vendeur Marketplace mise à disposition par Weavenn ;

**Module(s)** : désigne les conditions spécifiques de réalisation de chacun des Services Initiaux et des Services Optionnels, telles que listées dans l'article 27 (« Modules ») et qui s'ajoutent aux conditions, engagements et obligations définies dans le présent document ;

**Partie(s)** : désigne

Au singulier : Weavenn ou le Vendeur Marketplace individuellement ;

Au pluriel : Weavenn et le Vendeur Marketplace collectivement ;

**Période(s) de pic d'activités** : désigne les périodes de forte activité de Weavenn dont les fêtes de fin d'année, le Black Friday, la rentrée scolaire et les soldes saisonniers. Les Périodes de pic d'activités sont établies par Weavenn pour chaque année civile et peuvent être modifiées dans les conditions prévues à l'article 18 (« Modification des CGS »). Les Périodes de pic d'activité sont mises à la disposition du Vendeur Marketplace dans l'Espace Vendeur. Le Vendeur Marketplace s'engage à en prendre connaissance ;

**Place(s) de Marché Numérique** : désigne la place de marché numérique mettant en relation des vendeurs et des acheteurs et permettant à Weavenn d'accéder aux données relatives au Vendeur Marketplace opérant sur ladite Place de Marché Numérique ainsi qu'aux Produits proposés par le Vendeur Marketplace sur la Place de Marché Numérique et faisant l'objet des Services Weavenn ;

**Place(s) de Marché Numérique(s) Fnac Darty** : désigne indifféremment les places de marché numériques [www.fnac.com](http://www.fnac.com) et [www.darty.com](http://www.darty.com) ;

**Produit(s)** : désigne le(s) produit(s) vendu(s) par le Vendeur Marketplace ;

**Produit(s) Eligible(s)** : a le sens qui leur est donné à l'article 7.1 (« Limitations relatives aux Produits ») ;

**Connexion Multi-marketplaces** : a le sens qui lui est donné à l'article 8.2

**Services d'Assistance Commerciale** : ont le sens qui leur est donné à l'article 8.3 (« Services Initiaux ») ;

**Services d'e-fulfillment** : ont le sens qui leur est donné à l'article 8.3 (« Services Initiaux ») ;

**Services Initiaux** : désigne les Services d'e-fulfillment et les Services d'Assistance Commerciale ;

**Services Optionnels** : ont le sens qui leur est donné à l'article 8.4 (« Services Optionnels ») ;

**Services Weavenn** : désigne l'offre de Weavenn composée de l'accès à un Espace Vendeur et de l'ensemble des services proposés par Weavenn au Vendeur Marketplace ; il est rappelé que les Services Weavenn ne sont pas tous exécutés par Weavenn.

**Territoire** : désigne le monde, incluant tous les pays, sans limitation géographique. Le Territoire peut être restreint ou étendu dans chacun des **Modules** correspondants aux différents Services Initiaux et Services Optionnels ;

**Vendeur(s) Marketplace** : désigne les vendeurs professionnels qui vendent des

produits sur une Place de Marché Numérique ;

**Weavenn** : désigne la société par actions simplifiée au capital de 15.950.128 euros, dont le siège social est situé au 7, Allée de l'Arche, 92400 Courbevoie, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Créteil sous le numéro 981 477 474, proposant les Services Weavenn.

## 2. OBJET DES CGS

Les CGS définissent les conditions dans lesquelles Weavenn, en sa qualité de prestataire de services, propose au Vendeur Marketplace les Services Weavenn. A ce titre, Weavenn rend alors les Services Weavenn au Vendeur Marketplace qui s'engage à respecter l'ensemble des règles et instructions prévues dans les CGS.

Il est expressément précisé que Weavenn n'est dès lors pas le cocontractant du Client Final ni de la Place de Marché Numérique :

- ☑ Les relations contractuelles entre le Vendeur Marketplace et la Place de Marché Numérique sont régies par les conditions générales de la Place de Marché Numérique que le Vendeur Marketplace accepte séparément, lors de son inscription sur ladite Place de Marché Numérique ;
- ☑ Weavenn ne peut en aucun cas être considéré comme vendeur des Produits proposés par le Vendeur Marketplace sur la Place de Marché Numérique. Les relations contractuelles entre le Vendeur Marketplace et le Client Final sont régies par les conditions générales de vente du Vendeur Marketplace que le Client Final accepte dans les conditions définies sur la Place de Marché Numérique.

Les CGS sont accessibles au Vendeur Marketplace à tout moment depuis son Espace Vendeur.

## 3. INTEGRALITE DE L'ACCORD

Le Vendeur Marketplace reconnaît avoir pris connaissance des CGS, en ce compris les **Modules** et **Annexes** qui en font partie intégrante et les accepte sans réserve. Les CGS peuvent être amendées par d'éventuelles conditions particulières de services (ci-après les « **CPS** »).

Cette acceptation se matérialise par une validation lors de son inscription sur l'Espace Vendeur ou par la signature des CGS et des éventuelles CPS.

Les CGS, **Modules** et **Annexes**, ainsi que les éventuelles CPS constituent l'intégralité de l'accord entre Weavenn et le Vendeur Marketplace.

En cas de contradiction entre une stipulation des CGS et une stipulation des éventuelles CPS, la stipulation des CPS prévaudra. En cas de contradiction entre les **Modules** et **Annexes** d'une part et les stipulations des CGS, les stipulations des **Modules** et **Annexes** prévaudront.

Les CGS sont rédigées en langue française. En cas de contradiction entre les CGS en langue française et leur traduction (même fournie par Weavenn), seul le texte français fera foi.

## 4. INDEPENDANCE DES PARTIES

Le Vendeur Marketplace reconnaît que les CGS ne peuvent en aucune manière être interprétées comme créant une société de droit ou de fait, une relation d'agent ou de mandataire (sous réserve du mandat limité de l'article 13.5 ci-dessous (« Gestion des versements/remboursements aux Clients Finaux »)), un contrat de travail entre Weavenn et lui, ou entre une Partie et les salariés ou collaborateurs, fournisseurs, prestataires, sous-traitants ou autres tiers de l'autre Partie.

Il est rappelé qu'en tant que simple prestataire du Vendeur Marketplace (et (i) non des Places de Marché Numériques, lesquelles ont conclu un contrat avec le Vendeur Marketplace, (ii) ni des Clients Finaux, lesquels ont eux-mêmes conclu un contrat avec le Vendeur Marketplace), Weavenn n'est engagé qu'envers le Vendeur Marketplace.

Il est bien précisé que lorsque Weavenn agit en tant que mandataire dans le respect des stipulations de l'article 13.5 ci-dessous (« Gestion des versements/remboursements aux Clients Finaux »), il engage le Vendeur Marketplace dans les limites posées dans cet article et le Vendeur Marketplace s'engage à (i) prendre en charge tous les coûts liés (remboursement, geste commercial, etc.) et (ii) à en assumer la responsabilité (à ce titre, il est précisé en tant que de besoin que Weavenn bénéficiera des dispositions des articles 1999 et 2000 du Code civil).

En tant que professionnelle indépendante, chaque Partie supportera les frais et coûts occasionnés par sa propre activité ainsi que les charges fiscales et sociales y afférents.

# 5. CONDITIONS D'ACCES AUX SERVICES WEAVERN

L'accès aux Services Weavenn est subordonné à l'ouverture, sur l'Espace Vendeur, d'un compte par le Vendeur Marketplace qui remplit les conditions cumulatives suivantes :

- ☑ Être immatriculée auprès du RCS ou au Répertoire des Métiers pour les sociétés domiciliées sur le territoire Français et auprès de tout registre équivalent pour les sociétés domiciliées sur un autre territoire ;
- ☑ Être titulaire d'un compte bancaire professionnel auprès d'un établissement bancaire présentant des garanties suffisantes et situé dans l'un des pays de l'espace unique de paiement en euro et avoir signé un mandat SEPA établi sur le modèle joint en **Annexe 1** ;
- ☑ Pour les Vendeurs Marketplace situés hors de l'Union européenne – présenter les documents relatifs à la nomination d'un mandataire autorisé établi dans l'Union européenne, en charge des obligations relatives à la conformité des Produits au nom et pour le compte du Vendeur Marketplace ;
- ☑ Vendre des Produits sur une Place de Marché Numérique.

Il est précisé que les Vendeurs Marketplace situés hors de France pourront faire l'objet d'une procédure de vérifications approfondies.

Après avoir pris connaissance et accepté les CGS, le Vendeur Marketplace complète le formulaire de demande d'ouverture de compte et transmet les documents demandés. Weavenn se réserve le droit de demander tous documents justificatifs complémentaires.

Weavenn se réserve en tout état de cause le droit de refuser toute demande d'inscription.

Le Vendeur Marketplace s'engage à (i) ce que les conditions d'ouverture d'un compte (voir ci-dessus) soient respectées pendant toute la durée des CGS et (ii) à ne fournir que des informations exactes, puis (iii) à informer Weavenn sans délai de tout changement affectant ces conditions et informations, Weavenn pouvant retirer l'accès aux Services Weavenn et résilier de plein droit l'inscription du Vendeur Marketplace avec effet immédiat (sans mise en demeure ni préavis) en cas de non-respect de cet engagement.

## 6. ACCES A L'ESPACE VENDEUR

Une fois l'inscription acceptée par Weavenn, le Vendeur Marketplace accède à son Espace Vendeur grâce à l'identifiant et au mot de passe créés lors de l'ouverture du compte sur l'Espace Vendeur. Ces données sont placées sous l'entière et unique responsabilité du Vendeur Marketplace. Le Vendeur Marketplace a la responsabilité de la préservation de la confidentialité des identifiants et mots de passe.

Toute perte, détournement ou utilisation frauduleuse des identifiants et mots de passe donnent lieu à une alerte immédiate du Vendeur Marketplace à Weavenn depuis l'Espace Vendeur.

Le Vendeur Marketplace est exclusivement responsable des accès indus, dommages et conséquences dommageables causés par tout manquement du Vendeur Marketplace à la confidentialité des identifiant et mot de passe.

## 7. LIMITATIONS DU PERIMETRE DES SERVICES WEAVERN

### 7.1. Limitations relatives aux Produits

Le Vendeur Marketplace garantit qu'il ne vend que des Produits dont il est propriétaire, qu'il est habilité à vendre les Produits et qu'ils ne sont pas grevés de droits de tiers. En particulier, le Vendeur Marketplace garantit que les Produits ne sont pas contrefaits, que leur commercialisation n'enfreint pas le droit des marques ni un réseau de distribution sélective ou exclusive, ou encore tous autres droits de tiers.

Le Vendeur Marketplace garantit également que les Produits sont conformes aux lois, réglementations en vigueur et normes applicables (en ce compris exigence de marquage ou d'étiquetage), notamment en matière de sécurité des produits.

Le Vendeur Marketplace garantit par ailleurs que les Produits n'entrent pas dans la définition des produits dangereux et des produits interdits tels que listés en **Annexe 2**, et respectent les éventuelles indications prévues à l'**Annexe 2** concernant les prestations de livraison (réglementation du transport de marchandises dangereuses - nomenclature des ADR).

Afin de bénéficier des Services Weavenn dans les conditions des CGS, les Produits devront être des Produits Eligibles, c'est-à-dire remplir les conditions prévues dans

chacun des **Modules** correspondant aux Services Initiaux et Optionnels (il est bien précisé qu'à chaque Module correspond une définition spécifique des Produits Eligibles). A défaut, les Produits ne pourront pas faire l'objet des Services Weavenn.

## 7.2. Limitation aux Vendeurs Marketplace

Il convient de rappeler que les Services Weavenn ne seront fournis par Weavenn au Vendeur Marketplace dans les conditions des CGS que concernant les Produits Eligibles, vendus par le Vendeur Marketplace sur **une** (si le Vendeur Marketplace n'a pas souscrit à la Connexion Multi-marketplaces) ou **plusieurs** Places de Marché Numériques (si le Vendeur a souscrit à la Connexion Multi-marketplaces). Les **Modules** peuvent, le cas échéant, préciser davantage ce périmètre.

## 7.3. Limitation au Territoire

Les Services Weavenn sont disponibles dans le Territoire.

Il est précisé que pour chacun des Services Initiaux et des Services Optionnels, le Territoire peut être restreint ou étendu dans chacun des **Modules** correspondants.

# 8. DESCRIPTION DES SERVICES

## WEAVENN PROPOSES

Les Services Weavenn sont constitués (i) d'un accès à un Espace Vendeur par lequel le Vendeur Marketplace accède aux (ii) Services Initiaux et éventuels Services Optionnels qui lui permettent de piloter les aspects logistiques de la commercialisation des seuls Produits Eligibles sur une (si le Vendeur Marketplace n'a pas souscrit à la Connexion Multi-marketplaces) ou plusieurs Places de Marché Numériques (si le Vendeur Marketplace a souscrit à la Connexion Multi-marketplaces).

### 8.1. L'Espace Vendeur

L'Espace Vendeur permet :

- ☑ D'enregistrer les Produits Eligibles et les informations les concernant ;
- ☑ De renseigner les informations relatives à l'expédition par le Vendeur Marketplace des Produits Eligibles sur le formulaire d'Avis d'Expédition ;
- ☑ D'accéder à un suivi de la réalisation des Services Weavenn et du stock de Produits Eligibles du Vendeur Marketplace sur une (si le Vendeur Marketplace

n'a pas souscrit à la Connexion Multi-marketplaces) ou plusieurs Places de Marché Numériques (si le Vendeur a souscrit à la Connexion Multi-marketplaces).

## 8.2. Connexion Multi-marketplaces

Par défaut, l'Espace Vendeur ne peut être connecté qu'à une seule Place de Marché Numérique.

Si le Vendeur Marketplace souhaite que son Espace Vendeur soit connecté à plus d'une (1) Place de Marché Numérique, il doit souscrire à la Connexion Multi-marketplaces.

A ce titre, Weavenn assure la connexion de l'Espace Vendeur du Vendeur Marketplace à toutes les Places de Marché Numériques sur lesquelles le Vendeur Marketplace commercialise les Produits Eligibles, sous réserve :

- Qu'une telle connexion soit techniquement possible et permise par les conditions d'accès et d'éligibilité propre à chaque Place de Marché Numérique ; il est bien précisé que cette connexion est réalisée par Weavenn à la demande et sous la seule responsabilité du Vendeur Marketplace (et notamment dans ses relations avec chaque Place de Marché Numérique) ;
- Du respect des engagements contractuels du Vendeur Marketplace envers chaque Place de Marché Numérique ;
- Du respect par la Place de Marché Numérique concernée de la réglementation applicable. Weavenn peut également et en tout état de cause, refuser ou cesser toute connexion avec des Places de Marché Numériques qui pourraient porter atteinte à son image et sa réputation.

Une fois son Espace Vendeur connecté aux Places de Marché Numériques dans le cadre de la Connexion Multi-marketplaces, le Vendeur Marketplace bénéficiera, pour chacune de ces Places de Marché Numériques, *a minima* des Services d'e-fulfillment tels que décrits à l'article 8.3 des CGS et au **Module 1**.

La Connexion Multi-marketplaces fait l'objet d'un abonnement mensuel d'un montant de **49 € HT**, facturé par Weavenn en sus des Services Weavenn dans les conditions prévues à l'article 13 des CGS.

Le Vendeur Marketplace indique à Weavenn, au moment de l'acceptation des CGS, s'il souhaite souscrire à la Connexion Multi-marketplaces. Le Vendeur peut également demander à bénéficier de cette Connexion Multi-marketplaces à tout moment (en cas de souscription en cours de mois civil, l'abonnement sera calculé *prorata temporis*).

Pour les besoins du présent article, il est précisé que les sites internet français des Places de Marché Numériques Fnac Darty (soit [www.Fnac.com](http://www.Fnac.com) et [www.Darty.com](http://www.Darty.com)) ne constituent qu'une seule et même Place de Marché Numérique au sens du présent article.

En revanche, chaque site international (ex. : [www.Fnac.es](http://www.Fnac.es), [www.Darty.ch](http://www.Darty.ch)...) des Places de Marché Numériques Fnac Darty constitue une Place de Marché Numérique distincte au sens du présent article.

A titre d'exemple :

- ☑ Si le Vendeur Marketplace est actif sur [www.Fnac.com](http://www.Fnac.com) et [www.Darty.com](http://www.Darty.com), et qu'il souhaite y connecter son Espace Vendeur, il est alors actif sur une (1) Place de Marché Numérique et n'est pas tenu de souscrire à la Connexion Multi-marketplaces.
- ☑ Si le Vendeur Marketplace est actif sur [www.Fnac.com](http://www.Fnac.com), [www.Darty.com](http://www.Darty.com), et sur une autre Place de Marché Numérique, et qu'il souhaite y connecter son Espace Vendeur, il est alors actif sur deux (2) Places de Marché Numériques et devra souscrire à la Connexion Multi-marketplaces.
- ☑ Si le Vendeur Marketplace est actif sur [www.Fnac.com](http://www.Fnac.com) et [www.Darty.ch](http://www.Darty.ch), et qu'il souhaite y connecter son Espace Vendeur, il est alors actif sur deux (2) Places de Marché Numériques et devra souscrire à la Connexion Multi-marketplaces.

### 8.3. Services Initiaux

Les Services Initiaux obligatoirement souscrits par le Vendeur Marketplace sont les suivants :

- ☑ Les Services d'e-fulfillment dont les modalités de réalisation sont prévues au **Module 1** (« Conditions des Services d'e-fulfillment »). Les Services d'e-fulfillment comprennent la réception, la mise en stock, le stockage, la préparation de commande, l'emballage, la livraison et le retour des Produits Eligibles.
- ☑ Par ailleurs, lorsque les Produits Eligibles sont commandés par le Client Final sur les Places de Marché Numériques Fnac Darty (et uniquement sur celles-ci), les Services d'Assistance Commerciale sont automatiquement activés. Ces services, dont les modalités de réalisation sont prévues au **Module 2** (« Conditions des Services d'Assistance Commerciale »), consistent à traiter les demandes des Clients Finaux relatives au suivi de leurs commandes. Les

Services d'e-fulfillment et les Services d'Assistance Commerciale sont alors indissociables et ne peuvent être souscrits séparément.

## 8.4. Services Optionnels

Des Services Optionnels peuvent être ajoutés par Weavenn aux Services Weavenn et proposés aux Vendeurs Marketplace selon les modalités définies dans les Modules correspondants.

Les Services Optionnels sont accessibles sur inscription uniquement et dans les conditions prévues aux **Modules**.

## 8.5. Evolution des Services Weavenn

La Connexion Multi-marketplaces, les Services Initiaux et les Services Optionnels peuvent faire l'objet d'ajouts, de modifications (notamment de tarif) et de suppressions. Ces modifications seront notifiées au Vendeur Marketplace dans les conditions prévues à l'article 18 (« Modification des CGS »).

# 9. CONDITIONS D'UTILISATION DES SERVICES WEAVERN PAR LE VENDEUR MARKETPLACE

## 9.1. ETAPE 1 : Enregistrement des Produits Eligibles sur l'Espace Vendeur

Les références des Produits Eligibles que le Vendeur Marketplace souhaite confier à Weavenn pour exécution des Services Weavenn sont renseignées sur l'Espace Vendeur par transfert des données depuis la Place de Marché Numérique.

A cet effet, le Vendeur Marketplace autorise expressément Weavenn à collecter les données relatives aux commandes auprès de la Place de Marché Numérique, dans le respect des stipulations de l'article 21 (« **Protection des Données personnelles** ») et plus généralement de toute législation et réglementation applicable.

Le Vendeur Marketplace communique également à Weavenn sur son Espace

Vendeur les informations suivantes relatives aux Produits Eligibles :

- ☑ Le poids des Produits Eligibles ;
- ☑ Les dimensions des Produits Eligibles (largeur + longueur + hauteur) ;
- ☑ Les informations prévues dans chacun des **Modules**, selon le Service Weavenn concerné, le cas échéant.

Pour chacun des Produits Eligibles qu'il enregistre sur l'Espace Vendeur, le Vendeur Marketplace s'engage en tout état de cause à :

- ☑ Compléter toutes les informations demandées relatives aux Produits Eligibles ;
- ☑ Vérifier l'exactitude des informations relatives aux Produits Eligibles ;
- ☑ Vérifier la conformité des caractéristiques du Produit Eligible, de son emballage, de l'offre et des modalités de vente ;
- ☑ Mettre à jour sans délai les informations relatives aux Produits Eligibles, en cas de modifications.

Weavenn peut refuser l'enregistrement d'une nouvelle référence de Produit Eligible, notamment parce qu'il s'agit d'un produit dangereux ou interdit ou parce qu'elle ne répond pas à la définition de Produit Eligible.

Le Vendeur Marketplace peut à tout moment retirer l'enregistrement de l'un de ses Produits.

## 9.2. ETAPE 2 : Expédition des Produits Eligibles

Sous sa responsabilité, le Vendeur Marketplace renseigne via l'Espace Vendeur, toutes les informations relatives à l'expédition des Produits Eligibles et à leur suivi :

- ☑ Les références des Produits Eligibles concernés, et enregistrées sur l'Espace Vendeur ;
- ☑ Le nombre de Produits Eligibles qu'il souhaite expédier, selon les modalités prévues au **Module 1** ;
- ☑ Les informations ci-dessous relatives à la vente des Produits Eligibles dans le respect des stipulations de l'article 21 (« **Protection des Données personnelles** ») et plus généralement de toute législation et réglementation applicable :
  - Informations relatives aux Clients Finaux (nom, prénom, adresse postale, adresse électronique, adresse de livraison, numéro de téléphone portable, numéro du Client Final) ;
  - Informations relatives aux conditions de vente : référence du Produit Eligible, date de vente, garanties commerciales octroyées par le Vendeur Marketplace ;

- Les informations prévues dans chacun des **Modules**, selon le Service Weavenn concerné, le cas échéant.

Les conditions de l'expédition des Produits Eligibles par le Vendeur Marketplace et de leur réception par Weavenn sont définies au **Module 1**.

## **10. OUTILS DE SUIVI DES SERVICES WEAVENN A LA DISPOSITION DU VENDEUR MARKETPLACE**

### **10.1. Outils disponibles dans l'Espace Vendeur**

Le Vendeur Marketplace, par l'intermédiaire de son Espace Vendeur, est informé de la réalisation de chacun des Services Weavenn et a notamment accès à :

- ☑ L'état de son stock de Produits Eligibles ;
- ☑ Le suivi des commandes des Produits Eligibles ;
- ☑ Le suivi des livraisons des Produits Eligibles.

Ces informations restent disponibles pendant une durée de deux (2) ans.

### **10.2. Accompagnement et traitement des réclamations du Vendeur Marketplace par Weavenn**

Pour une bonne utilisation des Services Weavenn, Weavenn s'engage à accompagner le Vendeur Marketplace :

- ☑ Dans le partage des bonnes pratiques relatives aux Services Weavenn ;
- ☑ Dans la prise en main des solutions associées aux Services Weavenn ;
- ☑ En répondant à ses questions sur la gestion des commandes et/ou litiges ;
- ☑ En répondant à toute réclamation du Vendeur Marketplace relative à la réalisation des Services Weavenn.

Le Vendeur Marketplace peut contacter Weavenn du lundi au vendredi (hors jours fériés), de 9h à 12h et de 14h à 18h (heure de Paris), par tout moyen de communication (courriel, sms, WeChat, téléphone, etc.).

Dans ce cadre, Weavenn s'engage à :

- ☑ fournir dans les meilleurs délais une première réponse à toute question ou réclamation d'un Vendeur Marketplace ;
- ☑ fournir au Vendeur Marketplace dans la mesure du possible et, dès que les fonctionnalités techniques du tableau de bord de l'Espace Vendeur le permettront, des données sur la qualité de service apportée dans la réalisation des Services Weavenn. Ces informations pourront inclure, à titre indicatif, le taux de commandes en retard, le taux de remboursement ou tout autre indicateur pertinent.

En cas de non-respect de ces engagements, le Vendeur Marketplace pourra déposer une réclamation auprès de Weavenn qui s'engage à la traiter de bonne foi et à rechercher une solution (sous réserve que celle-ci ne génère pas un surcoût important à la charge du Vendeur Marketplace et/ou de Weavenn).

Il est toutefois expressément prévu que le Vendeur Marketplace ne pourra pas formuler de réclamations :

- ☑ Portant sur la gestion par Weavenn d'une commande, au-delà de trente (30) jours après la réception par le Client Final de la commande, ce délai constituant un délai de forclusion ;
- ☑ Portant sur une décision prise dans le cadre des Services d'Assistance Commerciale, au-delà de trente (30) jours après la réception par Weavenn de la réclamation du Client Final, ce délai constituant un délai de forclusion ;
- ☑ Portant sur une décision prise par Weavenn au-delà de trente (30) jours après la communication au Vendeur Marketplace de ladite décision, ce délai constituant un délai de forclusion.

### **10.3. Impact des Périodes de pic d'activités**

Par ailleurs, concernant les Périodes de pic d'activités, le Vendeur Marketplace est informé des difficultés supplémentaires liées et de leur impact potentiel sur la qualité de service. Dans ce cadre, Weavenn fera ses meilleurs efforts pour limiter les effets négatifs sur la qualité des Services Weavenn (étant bien précisé que cet engagement ne saurait être interprété comme obligeant Weavenn à prendre en charge des surcoûts pour maintenir la qualité des Services Weavenn).

# 11. RESPECT DES LOIS ET REGLEMENTS PAR LE VENDEUR MARKETPLACE

Au-delà des engagements pris par le Vendeur Marketplace quant aux Produits dans l'article 7.1 (« Limitation aux Produits Eligibles »), le Vendeur Marketplace s'engage au strict respect des normes et standards en vigueur dans la profession mais également des dispositions législatives et réglementaires en vigueur dans le cadre de la commercialisation des Produits (en ce compris la licéité de la politique du Vendeur Marketplace pour la gestion des réclamations et litiges lorsque ce dernier a choisi cette option payante).

Le Vendeur Marketplace s'assure que l'ensemble de ses messages et communications à l'intention des Clients Finaux concernant l'expédition des Produits Eligibles correspondent aux conditions des CGS, notamment concernant les modes de livraison, les conditions de retour et, le cas échéant, l'accès aux Services d'Assistance Commerciale.

# 12. RESPECT DES « KPI » PAR LE VENDEUR MARKETPLACE

Le Vendeur Marketplace s'engage à respecter les indicateurs (« KPI ») suivants propres à l'utilisation des Services Weavenn, destinés à mesurer notamment sa qualité et son sérieux :

- ☑ Qualité des conditionnements (y compris palettes) des Produits Eligibles envoyés ;
- ☑ Respect des informations communiquées sur l'Avis d'Expédition (référence, poids, dimension) ;
- ☑ Conformité avec les demandes d'informations relatives à la réception des Produits Eligibles par Weavenn ;
- ☑ Qualité et professionnalisme des échanges entre le Vendeur Marketplace et Weavenn.

Le Vendeur Marketplace s'engage à mettre en œuvre spontanément toute action utile afin de respecter les KPI précités.

Le Vendeur Marketplace peut suivre chaque jour dans l'Espace Vendeur l'évolution de ses KPI.

En cas de manquement grave par le Vendeur Marketplace à l'une des obligations prévues au présent article, Weavenn pourra résilier de plein droit l'inscription du Vendeur Marketplace dans les conditions définies dans l'article 17.2 (« Résiliation pour manquement »).

## 13. CONDITIONS FINANCIERES

### 13.1. Tarifs

Le tarif de l'abonnement à la Connexion Multi-marketplaces figure à l'article 8.2 des CGS.

Les tarifs en vigueur des Services Initiaux et des Services Optionnels facturés par Weavenn au Vendeur Marketplace, figurent en **Annexe** de chacun des **Modules** correspondants. Les prix y sont indiqués HT en euros.

### 13.2. Modification du tarif des Services Weavenn

Weavenn se réserve la faculté d'apporter des modifications aux tarifs des Services Weavenn en vigueur dans les conditions prévues à l'article 18 (« Modification des CGS »).

### 13.3. Facturation des Services Weavenn

#### *13.3.1 Services d'e-fulfillment*

Concernant les prestations de stockage, le point de départ de leur facturation est l'entrée des Produits Eligibles dans le stock tenu par Weavenn.

Concernant les prestations liées à la préparation et à l'expédition d'une commande, elles sont facturables à compter de la remise par Weavenn des Produits Eligibles au transporteur.

Pour l'ensemble des Services d'e-fulfillment, les factures sont émises par décade le 11 du mois pour les Services d'e-fulfillment réalisés entre le 1er et le 10 du mois, le 21 pour les Services d'e-fulfillment réalisés entre le 11 et le 20 du mois et le 1er du mois pour les Services d'e-fulfillment réalisés entre le 21 et le dernier jour du mois précédent.

### **13.3.2 Autres Services Weavenn**

Concernant les autres Services Weavenn, ils sont facturés selon les modalités définies dans les CGS et/ou les Modules correspondants.

Les factures seront accompagnées le cas échéant d'un reporting détaillé faisant foi de justificatif.

## **13.4. Conditions de paiement des Services Weavenn**

Etant rappelé que le Vendeur Marketplace a signé un mandat SEPA pour le paiement des Services Weavenn (article 5 « Conditions d'accès aux Services Weavenn »), les factures font l'objet d'un prélèvement SEPA à la date d'émission de la facture.

En cas de rejet d'un prélèvement, Weavenn se réserve le droit de suspendre les Services Weavenn, jusqu'au paiement effectif des sommes dues par le Vendeur Marketplace. Dans le cas où la situation ne serait pas régularisée dans un délai de trente (30) jours, Weavenn pourra résilier les présentes dans les conditions prévues à l'article 17.2 (« Résiliation pour manquement »).

Les autres moyens de paiements acceptés par Weavenn sont :

- 🕒 Virement (SEPA) ;
- 🕒 Carte bancaire : Carte Bleue, Visa et Mastercard.

En cas de retard de paiement d'une facture, Weavenn pourra appliquer sur ladite facture des pénalités de retard calculées sur base du taux d'intérêt de la Banque Centrale Européenne applicable à son opération de refinancement la plus récente majoré de 5 points ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de quarante (40) euros.

Une compensation s'opérera dans les conditions légales entre les créances détenues par Weavenn à l'égard du Vendeur Marketplace et celles détenues par le Vendeur Marketplace à l'encontre de Weavenn. Le Vendeur Marketplace est informé que la compensation sera alors opérée automatiquement.

## **13.5. Gestion des versements/remboursements aux Clients Finaux**

Il est rappelé qu'au titre des Services Weavenn, et même en cas de litige avec un Client Final, Weavenn ne peut en aucun cas être tenue au versement direct et en

son nom et pour son compte d'une quelconque somme à un Client Final, la relation devant en tout état de cause être gérée entre le Vendeur Marketplace et les Clients Finaux.

Il est expressément précisé que dans le cadre des CGS, Weavenn peut se voir confier par le Vendeur Marketplace dans le cadre des Services d'Assistance Commerciale (**Module 2**) la gestion au nom et pour le compte de ce dernier des réclamations et litiges avec les Clients Finaux, Weavenn agissant alors en qualité de mandataire du Vendeur Marketplace sur la base (i) des instructions générales proposées par Weavenn pour la gestion des réclamations et litiges (telles que définies dans le **Module 2**) ou (ii) des instructions de la propre politique du Vendeur Marketplace lorsque ce dernier a choisi cette option payante dans le cadre des Services d'Assistance Commerciale (**Module 2**) ou (iii) d'instructions écrites spécifiques du Vendeur Marketplace lorsque Weavenn estime nécessaire de lui en demander. Dans ce cadre, Weavenn engage le Vendeur Marketplace dans les limites posées dans ces instructions et le Vendeur Marketplace s'engage à (i) prendre en charge tous les coûts liés (remboursement, geste commercial, etc.) et (ii) à en assumer la responsabilité (à ce titre, il est précisé en tant que de besoin que Weavenn bénéficiera des dispositions des articles 1999 et 2000 du Code civil et de la compensation prévue dans l'article 13.4 ci-dessus (« Conditions de paiement des Services Weavenn »)).

## 14. PROPRIETE INTELLECTUELLE

Les Services Weavenn, l'Espace Vendeur, les marques, les noms de domaine, les bases de données, les logiciels, les contenus et tous les autres éléments composant les Services Weavenn ou accessibles au Vendeur Marketplace lors de l'accès aux Services Weavenn, sans que cette liste ne soit exhaustive, sont la propriété exclusive de Weavenn ou la propriété de tiers lui ayant accordé une licence.

Aucune des stipulations des CGS ne saurait être interprétée comme conférant au Vendeur Marketplace une cession ou un droit d'utilisation d'un quelconque droit de propriété intellectuelle dont Weavenn a la propriété ou le droit d'exploitation.

## 15. RESPONSABILITE

### 15.1. Responsabilité du Vendeur Marketplace

Weavenn rappelle au Vendeur Marketplace qu'il est de la responsabilité du Vendeur

Marketplace, notamment :

- ☑ De respecter la législation applicable en matière d'exercice d'une activité commerciale et notamment de respecter les obligations d'immatriculation et les obligations comptables, sociales et fiscales et de s'acquitter de toutes taxes ;
- ☑ D'agir en conformité avec la législation relative à la protection des consommateurs et plus particulièrement d'assumer toute obligation mise à sa charge par le code de la consommation, notamment, sans que cette liste ait un caractère limitatif : obligation d'information précontractuelle, obligations relatives à la garantie légale de conformité et aux garanties commerciales, obligations liées au droit de rétractation, etc. ;
- ☑ D'agir en conformité avec la législation relative à la loi Informatique & Libertés, et notamment de s'assurer que les Clients Finaux sont en mesure d'exercer leurs droits d'opposition, de rectification et d'accès aux données les concernant.

De manière générale, le Vendeur Marketplace est seul responsable des dommages et préjudices de tous types causés aux Clients Finaux et à tout autre tiers du fait des contenus qu'il communique à Weavenn et qu'il met en ligne sur une Place de Marché Numérique, des Produits qu'il y propose et des ventes qu'il y conclut.

### **15.1.1 Responsabilité sur les Produits**

Le Vendeur Marketplace est pleinement responsable des Produits qu'il commercialise, que ce soit :

- ☑ Leur authenticité et le respect des droits de propriété intellectuelle détenus par des tiers ;
- ☑ L'absence de restriction à leur commercialisation (restrictions réglementaires ou liées à l'existence d'un réseau de distribution exclusif ou sélectif) ;
- ☑ Leurs qualités et caractéristiques en ce compris la stabilité des caractéristiques chimiques, organiques et physiques des Produits ;
- ☑ Leur conformité avec les normes et exigences légales et réglementaires applicables et leur sécurité ;
- ☑ Leur étiquetage (hors étiquette rédigée et apposée par Weavenn dédiée au transport et à la livraison au Client Final) ;

Sous réserve toutefois que le défaut ou la non-conformité ne soit pas le résultat d'un non-respect par Weavenn de ses obligations au titre des CGS, et notamment des conditions de stockage.

### **15.1.2 Responsabilité sur les conditions de commercialisation des Produits**

Le Vendeur Marketplace est pleinement responsable de l'exactitude et de la conformité à la loi des informations renseignées concernant les Produits et des conditions de commercialisation des Produits (en ce compris la licéité de la politique du Vendeur Marketplace pour la gestion des réclamations et litiges lorsque ce dernier a choisi cette option payante).

### **15.1.3 Garantie**

Le Vendeur Marketplace garantit et indemniserà Weavenn contre toute sanction et/ou dommage subi par Weavenn, contre toute action en responsabilité qui serait engagée à l'encontre de Weavenn à raison de la violation par le Vendeur Marketplace (i) des engagements ci-dessus, (ii) d'un droit quelconque d'un tiers, y compris d'un Client Final, que ce dommage résulte de la vente de Produits, de l'utilisation faite par le Vendeur Marketplace des Services Weavenn, ou de tout autre fait qui lui serait imputable.

Chacune des Parties devra, dans les plus brefs délais, aviser par écrit l'autre Partie de toute revendication formulée par des tiers sur ces fondements. Dans ce cadre, le Vendeur Marketplace s'engage à communiquer sans délai les informations demandées par Weavenn pour la défense de ses intérêts.

## **15.2. Responsabilité de Weavenn**

Weavenn étant étrangère aux relations entre les Vendeurs Marketplace et les Places de Marché Numériques et aux ventes conclues entre les Vendeurs Marketplace et les Clients Finaux, sa responsabilité ne peut pas être recherchée en cas de litige entre le Vendeur Marketplace et une Place de Marché Numérique (en ce compris tout litige lié à la connexion demandée à Weavenn par le Vendeur Marketplace), ou en lien avec les Produits et leur vente.

La responsabilité de Weavenn envers les Vendeurs Marketplace ne peut être engagée que pour des faits qui lui seraient directement imputables et ne peut pas être engagée pour les préjudices indirects, notamment la perte de chance de vendre des Produits, l'atteinte à l'image, etc. En aucun cas, la responsabilité de Weavenn ne pourra être engagée en cas de mauvaise utilisation par le Vendeur Marketplace des Services Weavenn ou de non-respect par le Vendeur Marketplace des obligations légales et réglementaires liées à la commercialisation des Produits.

En cas de perte ou avarie des Produits causée pendant la livraison des Produits au Client Final, Weavenn s'engage à en informer le Vendeur Marketplace.

La responsabilité de Weavenn en cas de perte ou avarie des Produits est strictement limitée aux pertes, vols et avaries directement causes par des fautes de Weavenn lors de la réalisation des prestations de stockage ou de livraison aux Clients Finaux et sera strictement limitée aux conditions d'indemnisation figurant dans les **Modules** correspondants.

Weavenn ne pourra être tenu responsable du retard dans le traitement des commandes dans les cas suivants :

- ☑ Mauvaise adresse du lieu de livraison du client final ;
- ☑ Clients finaux ayant des modes de paiement différés ;
- ☑ Comportement frauduleux du Client Final ; est notamment considéré comme un comportement frauduleux, sans que cette liste soit limitative, toute utilisation d'une fausse identité ou de fausses informations lors de la commande, toute tentative de manipulation du processus de commande, auprès de Weavenn ou ses partenaires (paiement et logistique, etc.).

Dans la limite permise par la loi, la responsabilité cumulée de Weavenn, tous dommages confondus, et par année calendaire, est en tout état de cause limitée à cinquante (50) % du montant total hors taxe des Services Weavenn encaissés par Weavenn auprès du Vendeur Marketplace au cours de ladite année calendaire.

## 16. ASSURANCES

Le Vendeur Marketplace atteste avoir souscrit une police d'assurance auprès d'une compagnie d'assurance notoirement solvable et établie en France pour toutes les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile professionnelle et de vendeur des Produits, qu'elle soit délictuelle et/ou contractuelle, du fait de dommages corporels, matériels et immatériels causés à Weavenn et à tout tiers.

Weavenn pour sa part, atteste avoir souscrit une police d'assurance garantissant les conséquences pécuniaires de la mise en jeu des responsabilités civiles professionnelles, délictuelles et/ou contractuelles pour les Services Weavenn réalisés dans le cadre des CGS. Mais il est bien précisé que Weavenn ne souscrit pas d'assurance dommage couvrant les Produits en l'absence de faute de Weavenn (risques d'incendie, d'explosion, de dégâts des eaux, de vol par effraction, de catastrophes naturelles et tous autres évènements...) et il est de la responsabilité du Vendeur Marketplace d'assurer les Produits contre ces risques. Le Vendeur

Marketplace renonce à tout recours contre Weavenn et/ou ses assureurs et s'engage à obtenir de ses assureurs la même renonciation, pour des dommages causés aux Produits et ayant pour origine l'un des événements visés ci-dessus, sauf dans l'hypothèse où Weavenn en serait directement responsable.

## 17. DUREE

### 17.1. Durée

Le Vendeur Marketplace est inscrit (et peut bénéficier des Services Weavenn) pour une durée indéterminée à compter de l'acceptation des CGS.

Le Vendeur Marketplace peut mettre fin à son inscription aux Services Weavenn à tout moment sur l'Espace Vendeur. Cette désinscription prendra alors effet à l'issue d'un préavis de quinze (15) jours minimum.

Weavenn peut mettre fin à l'inscription du Vendeur Marketplace aux Services Weavenn à tout moment, sous réserve d'une notification envoyée au Vendeur Marketplace, par courrier électronique à l'adresse correspondant à son identifiant. Cette désinscription prendra alors effet à l'issue d'un préavis de quinze (15) jours minimum.

Il est bien précisé que le préavis minimum prévu ci-dessus tant dans le cas de la désinscription par le Vendeur Marketplace lui-même, que dans le cas de la désinscription du Vendeur Marketplace par Weavenn, sera augmenté à un (1) mois pour une relation d'une durée d'un an révolu, à deux (2) mois pour une relation d'une durée de deux ans révolus et ainsi de suite, étant précisé que la durée de préavis ne saurait être supérieure à six (6) mois (pour les relations de six ans révolus et plus).

### 17.2. Résiliation pour manquement

Sans préjudice des autres stipulations des CGS permettant à Weavenn de résilier l'inscription du Vendeur Marketplace (et notamment mais non limitativement, les stipulations de l'article 5 (« Conditions d'accès aux Services Weavenn »), Weavenn pourra résilier de plein droit l'inscription du Vendeur Marketplace sans mise en demeure préalable ni préavis en cas de manquement grave par le Vendeur Marketplace à ses obligations, telles que notamment, sans que cette liste soit exhaustive : non-respect des obligations légales, réglementaires et fiscales, contrefaçon, atteinte aux droits des tiers. Dans cette hypothèse, la résiliation sera simplement notifiée au Vendeur Marketplace par courrier électronique envoyée à

l'adresse renseignée par le Vendeur Marketplace et aura effet immédiat.

### 17.3. Conséquences de la fin de la relation

En cas de fin de la relation, quelle qu'en soit la cause, Weavenn exécutera les Services Weavenn encore en cours aux conditions définies aux CGS (et notamment les conditions financières de l'article 13 ci-dessus).

Concernant les Services d'Assistance Commerciale, l'engagement de Weavenn est cependant limité aux demandes de Clients Finaux émises dans un délai de quinze (15) jours à compter de la date de réception par le Client Final de sa commande réalisée pendant la relation.

Afin d'assurer le suivi des Services Weavenn en cours, le Vendeur Marketplace :

- ☑ Pourra encore accéder à son Espace Vendeur mais uniquement pour accéder au suivi des Services Weavenn encore en cours qui lui seront facturés et dont le Vendeur Marketplace assurera le paiement immédiat ;
- ☑ Mais ne pourra plus solliciter Weavenn pour la réalisation d'autres Services Weavenn. En particulier, à la date de la désinscription ou de la résiliation, Weavenn modifiera les informations relatives aux stocks de Produits Eligibles disponibles du Vendeur Marketplace afin qu'elles affichent un stock de Produits Eligibles nul, empêchant le bénéfice d'autres Services Weavenn. Il appartient alors au Vendeur Marketplace de faire le nécessaire afin d'assurer la continuité de ses ventes de Produits, Weavenn ne pouvant être tenue responsable d'un défaut d'organisation du Vendeur Marketplace entraînant une indisponibilité des Produits Eligibles du Vendeur Marketplace.

Un inventaire contradictoire des stocks des Produits Eligibles sera réalisé au jour de la fin de la relation aux frais du Vendeur Marketplace. Cet inventaire entrainera la mise en œuvre des stipulations prévues au **Module 1** concernant la freinte.

Toutes les sommes dues par le Vendeur Marketplace à Weavenn à la date d'effet de la résiliation et les sommes dues aux Services Weavenn en cours deviendront immédiatement exigibles. En cas de sommes restant dues par le Vendeur Marketplace, Weavenn pourra exercer un droit de rétention sur les Produits Eligibles stockés, jusqu'au complet paiement desdites sommes.

En l'absence d'impayés, ou à compter du complet paiement des sommes dues, Weavenn renverra l'intégralité du stock de Produits Eligibles du Vendeur Marketplace dans un délai de quinze (15) jours, ou détruira le stock, selon le choix du Vendeur Marketplace, et aux frais exclusifs du Vendeur Marketplace.

## 18. MODIFICATION DES CGS

Weavenn se réserve la faculté d'apporter des modifications aux CGS, ainsi qu'aux **Modules** et **Annexes**.

Le Vendeur Marketplace sera informé de telles modifications (en ce compris une modification des tarifs) par un courriel envoyé par Weavenn au moins trente (30) jours avant la date d'entrée en vigueur des CGS modifiées.

Le Vendeur Marketplace peut accepter les modifications ou mettre fin à son inscription, dans les conditions prévues à l'article 17.1 (« Durée »).

A défaut de désinscription par le Vendeur Marketplace, les CGS modifiées s'appliqueront à toutes les commandes postérieures à l'entrée en vigueur et à tous les Services Weavenn dont l'exécution est encore en cours à cette date. En cas de désinscription par le Vendeur Marketplace, les anciennes CGS continueront d'être appliquées dans le cadre de l'application des stipulations de l'article 17.3 (« Conséquences de la fin de la relation »).

Il est précisé qu'en cas d'ajout de nouveaux Services Weavenn, les CGS modifiées entreront en vigueur immédiatement.

## 19. SOUS-TRAITANCE

Weavenn pourra sous-traiter tout ou partie de l'exécution des Services.

Weavenn s'engage à choisir ses sous-traitants et à définir leurs obligations, de façon à pouvoir assurer le strict respect de ses propres obligations au titre des CGS.

Le Vendeur Marketplace reconnaît que son interlocuteur est uniquement Weavenn et ne pas pouvoir effectuer de réclamations directement auprès des sous-traitants de Weavenn.

## 20. FORCE MAJEURE

Aucune des Parties ne sera considérée comme ayant manqué à l'une ou l'autre de ses obligations prévues aux CGS lorsque leur exécution est empêchée par la survenance d'un événement constitutif d'un cas de force majeure.

Par « cas de force majeure », on entend au sens des CGS, tout événement échappant au contrôle de la Partie empêchée, dont les effets ne peuvent être

évitées par des mesures appropriées et qui rend impossible l'exécution des CGS dans des conditions économiques raisonnables. En tant que de besoin, il est précisé qu'une catastrophe naturelle peut constituer un cas de force majeure dans le cadre des CGS.

Les Parties conviennent également que tout évènement (i) constitué par une épidémie, une pandémie, une crise sanitaire, une urgence de santé publique, etc. ou (ii) en rapport direct ou indirect avec de telles circonstances (tel que notamment des mesures sanitaires, des ordres de confinement, des restrictions de déplacement, etc.) est ainsi susceptible de constituer un "cas de force majeure" au sens des CGS.

En particulier, les Parties conviennent que tout évènement et ses conséquences, en rapport direct ou indirect avec la diffusion de la Covid-19 en France ou à plus large échelle, peut constituer un "cas de force majeure" au sens des CGS.

La Partie empêchée par le cas de force majeure sera dispensée de l'exécution de ses obligations dans la limite de cet empêchement, sous réserve de l'avoir notifié à l'autre Partie, par lettre recommandée avec accusé de réception, dans un délai de huit (8) jours à compter de la date de survenance de l'évènement. Cette notification devra contenir une description précise du cas de force majeure et fournir toute information disponible de nature à permettre aux Parties d'anticiper, dans la mesure du possible, les incidences éventuelles de cet évènement sur l'exécution des CGS.

L'autre Partie sera alors, de la même manière, dispensée de l'exécution de ses propres obligations, dans la limite de l'empêchement en question.

Dès que le cas de force majeure aura pris fin, la Partie empêchée le notifiera immédiatement à l'autre Partie et reprendra sans délai l'exécution des CGS.

Dans l'hypothèse où la durée de la suspension pour cas de force majeure persiste au-delà d'une durée de quinze (15) jours à compter de la date de notification de sa survenance, les Parties conviennent d'engager des discussions afin de tenir compte de cette situation exceptionnelle.

Si les Parties n'arrivent pas à se mettre d'accord sur les suites à donner à cette situation dans un délai de quinze (15) jours à compter de l'expiration de la période de quinze (15) jours visée ci-dessus, la Partie non empêchée pourra immédiatement résilier l'inscription du Vendeur Marketplace de plein droit, par lettre recommandée avec accusé de réception.

# 21. PROTECTION DES DONNEES

## PERSONNELLES

Chaque Partie est considérée comme responsable de traitement, au sens du Règlement n°2016/679 (ci-après « **RGPD** »), des données à caractère personnel (ci-après « **Données Personnelles** ») des utilisateurs de ses services.

Lorsqu'elles traitent des Données Personnelles dans le cadre des CGS, chacune des Parties s'engage à se conformer à la réglementation en vigueur relative aux traitements des Données Personnelles et en particulier au RGPD.

Les Parties reconnaissent que, dans le cadre de leur relation contractuelle, chaque Partie agit en tant que responsable du traitement des Données Personnelles qu'elle traite pour ses besoins respectifs.

Chaque Partie est donc seule responsable de l'utilisation des Données Personnelles qu'elle effectue pour son propre compte indépendamment de l'autre Partie.

Chaque Partie reconnaît qu'elle peut communiquer ou transmettre à l'autre Partie des Données Personnelles pour l'exécution de ses obligations au titre des CGS. Chaque Partie garantit que ces Données Personnelles sont traitées et transmises conformément aux lois applicables en matière de protection des données.

Chaque Partie met en place des mesures techniques et organisationnelles appropriées pour assurer un niveau de sécurité adapté aux risques liés au traitement, ces mesures étant notamment appropriées pour protéger contre la destruction, la perte, l'altération ou la divulgation non autorisée accidentelles ou illicites aux Données Personnelles traitées dans le cadre des CGS. Ces mesures doivent tenir compte de l'état de la technique, de la nature, de la portée, du contexte et des finalités du traitement, ainsi que du risque de préjudice résultant d'un traitement non autorisé ou illégal, ou d'une perte, destruction ou altération accidentelles des Données Personnelles.

Chaque Partie reconnaît avoir transmis à l'autre Partie des Données Personnelles (i) pertinentes, adéquates aux fins des CGS, compréhensibles et à jour. Chaque Partie informe l'autre Partie si les données personnelles sont incomplètes, inexactes ou non mises à jour et prend toutes les mesures appropriées pour les mettre à jour, et (ii) conformément aux règles applicables aux transferts de Données Personnelles.

Conformément à l'article 15 du RGPD, chaque Partie garantit qu'elle fournit à la personne concernée toutes les informations demandées concernant le traitement des Données Personnelles.

Conformément aux articles 13, 14, 16, 17 et 21 du RGPD, chaque Partie reconnaît que les personnes concernées ont un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou d'opposition à son utilisation des Données Personnelles. Lorsqu'elle le juge nécessaire, chaque Partie s'engage à communiquer à l'autre toute demande qu'elle pourrait recevoir directement d'une personne concernée exerçant son droit susmentionné le concernant et se référant expressément à l'autre Partie.

Conformément à l'article 30 RGPD, chaque Partie s'engage à tenir un registre des activités de traitement relevant de sa responsabilité.

Weavenn s'engage à ne traiter les Données Personnelles transmises par le Vendeur Marketplace qu'aux fins de réalisation des prestations demandées ainsi que, le cas échéant, afin de répondre à ses obligations légales. Weavenn ne fera aucun usage commercial ou marketing des Données Personnelles de ces données.

## 22. ETHIQUE – ANTI-CORRUPTION

Le Vendeur Marketplace s'engage à respecter le contenu du "Code de conduite des affaires" visé en **Annexe 3**.

Le Vendeur Marketplace s'engage en outre à respecter les lois et/ou les réglementations nationales et/ou européennes et/ou internationales applicables aux activités couvertes par les CGS, dont en particulier les lois et/ou les réglementations nationales et/ou européennes et/ou internationales applicables en matière de corruption, de trafic d'influence, et de toute autre infraction assimilée ou connexe.

Si le Vendeur Marketplace a plus de cinq cents (500) salariés et un chiffre d'affaires supérieur à cent (100) millions d'euros, il déclare avoir mis en place un dispositif de prévention et de lutte contre la corruption (article 17 de la loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique dite loi Sapin II).

Le Vendeur Marketplace déclare ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation prononcée depuis moins de cinq (5) ans pour des actes de corruption, de trafic d'influence ou de toute autre infraction assimilée ou connexe. Il déclare en outre qu'il ne fait l'objet d'aucune procédure d'enquête, administrative ou judiciaire, portant

sur des faits susceptibles d'être qualifiés de corruption, de trafic d'influence ou de toute autre infraction assimilée ou connexe.

Le Vendeur Marketplace s'engage à informer sans délai Weavenn de tout événement dont il aurait connaissance concernant une violation, éventuelle ou avérée, par lui-même ou par l'un quelconque de ses employés, collaborateurs occasionnels ou réguliers, mandataires sociaux, entités du groupe auquel il appartient, cocontractants, ainsi que par toute personne ou société agissant pour son compte ou en son nom, y compris ses sous-traitants, des lois et/ou réglementations nationales et/ou européennes et/ou internationales applicables aux activités couvertes par les CGS. Dans ce dernier cas, le Vendeur Marketplace et Weavenn se réuniront pour trouver ensemble, dans les meilleurs délais, une solution acceptable.

Dans l'hypothèse où le Weavenn et le Vendeur Marketplace ne parviendraient pas à un accord sur la mise en place par le Vendeur Marketplace dans un délai raisonnable, de toute action de remédiation acceptable, Weavenn pourra immédiatement résilier de plein droit l'inscription du Vendeur Marketplace dans les conditions prévues à l'article 17.2 (« **Résiliation pour manquement** »), sans préjudice des autres droits et recours à sa disposition et de tous dommages et intérêts auxquels il pourrait prétendre.

Pour le cas où les Parties conviendraient d'actions de remédiation, le Vendeur Marketplace devra informer Weavenn de l'exécution de ces actions et de leur avancement, dans les conditions convenues entre les Parties, jusqu'à leur complète mise en œuvre.

## 23. CONFIDENTIALITE

Le Vendeur Marketplace et Weavenn s'engagent à garantir la confidentialité de toutes les informations reçues et transmises dans le cadre de l'utilisation des Services Weavenn et notamment de toute information technique, commerciale, comptable ou financière.

Ne sont pas considérées comme des informations confidentielles, les informations qui :

- ☉ Sont connues du public au moment de sa divulgation indépendamment de toute violation de l'obligation de confidentialité ;
- ☉ Seraient déjà connues par la Partie qui les reçoit, sous réserve pour elle de pouvoir justifier de cette connaissance ;

- ☑ Auraient déjà été communiquées par un tiers de manière licite et reçue de bonne foi, sans restriction ni violation d'une obligation de confidentialité ;
- ☑ Ont été développées de façon indépendante par la Partie qui les reçoit, sans utilisation des, ni référencées aux, informations confidentielles ; ou
- ☑ Constitueraient une information dont l'utilisation ou la divulgation a été spécifiquement autorisée par l'autre Partie.

Les Parties s'engagent donc à conserver ces informations strictement confidentielles et à ne pas les divulguer ni les laisser divulguer à des tiers sauf :

- ☑ Avec l'accord préalable de l'autre Partie ; ou
- ☑ Dans la seule mesure requise par la loi, y compris par toute autorité administrative ou judiciaire étant précisé que dans ces circonstances et pour autant que la loi l'y autorise, le Vendeur Marketplace devra en avvertir Weavenn par écrit ; ou
- ☑ Dans le cadre de la défense de ses intérêts lors d'une procédure contentieuse.

Étant toutefois entendu que toute information ne pourra être divulguée en application de cet article qu'après consultation (dans la mesure permise par les lois et règlements) avec la Partie concernée.

La présente obligation survit à la fin de la relation entre les Parties pour quelque raison que ce soit, pendant une durée de cinq (5) ans.

## 24. CESSION

Le Vendeur Marketplace ne peut pas céder ses droits et obligations définis aux CGS à un tiers quelconque, ce sous quelque forme que ce soit, notamment par voie d'apport en société, de cession de fonds de commerce, de location-gérance ou de cession de contrat, à moins que Weavenn n'ait expressément et préalablement donné son accord écrit.

## 25. AUTONOMIE DES STIPULATIONS

Toute clause des CGS qui viendrait à être déclarée nulle ou illicite par un juge compétent sera privée d'effet, mais sa nullité ne saurait porter atteinte aux autres stipulations ni affecter la validité des CGS dans leur ensemble ou leurs effets juridiques.

## 26. LITIGES

Les CGS sont soumises au droit français.

Tous différends qui pourraient apparaître sur la validité, l'interprétation et/ou l'exécution des CGS ou, plus généralement les relations entre les Parties en ce compris leur cessation, seront soumis à la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Paris, même en cas de pluralité de défendeurs ou d'appels en garantie.

## 27. MODULES

**Module 1** : Conditions des Services d'e-fulfillment – [p.33](#)

**Module 2** : Conditions des Services d'Assistance Commerciale – [p.65](#)

**Module 3** : Conditions des Services Retrait Colis- [p.69](#)

## 28. ANNEXES

**Annexe 1** : Modèle de mandat SEPA – [p.74](#)

**Annexe 2** : Liste des produits dangereux et interdits – [p.75](#)

**Annexe 3** : Code de conduite des affaires – [p.76](#)

# MODULES

## Module 1 – Conditions des Services d’e-fulfillment

<b>Objet</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Services logistiques nécessaires à la commercialisation de ses Produits auprès de Clients finaux : la réception, la mise en stock, le stockage, la préparation de commande, l'emballage, la livraison et le retour des Produits Eligibles ;</li> <li>Ces conditions spécifiques s'ajoutent à celles définies dans les CGS ;</li> <li>Pour simple information du Vendeur Marketplace, à date, les Services d’e-fulfillment seront sous-traités en partie par Weavenn à la société CEVA Freight Management France et au(x) transporteur(s) choisi(s) par Weavenn concernant les services de livraison au Client Final des Produits Eligibles.</li> </ul>
<b>1. Définition des Produits Eligibles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Produits de grande consommation (incluant les petits électroménagers, les produits électroniques et les produits culturels) visés en <b>Annexe 1.1</b> ;</li> <li>Les Produits Eligibles sont classés en deux catégories : Produits Eligibles « <i>High Value</i> » et « <i>non High Value</i> » selon les critères (notamment leur prix de vente) définis en <b>Annexe 1.1</b>.</li> </ul>
<b>2. Territoire de livraison</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Produits Eligibles commandés par le Client Final sur les Places de Marché Numériques Fnac Darty : France métropolitaine (Corse incluse) ;</li> <li>Produits Eligibles commandés par le Client Final sur d'autres Places de Marché Numériques que les Places de Marché Numériques Fnac Darty : pays listés en <b>Annexe 1.1</b>. (les Produits Eligibles sont alors expédiés depuis la France vers les pays listés en <b>Annexe 1.1</b>) ;</li> <li>Weavenn peut être amenée à faire évoluer le Territoire.</li> </ul>
<b>3. Tarifs</b>	Voir en <b>Annexe 1.1</b> le détail des tarifs (stockage...), étant précisé que <b>les tarifs relatifs à la préparation, l'expédition et la livraison sont différenciés selon que les Produits Eligibles sont commandés par le Client Final sur les Places de Marché Numériques Fnac Darty ou sur d'autres Places de Marché Numériques que les Places de Marché Numériques Fnac Darty.</b>
<b>4. Informations à communiquer par le Vendeur Marketplace sur son Espace Vendeur concernant les Produits Eligibles</b>	<p>En plus des informations mentionnées à l'article 9.1 des CGS, le Vendeur Marketplace communique les informations suivantes relatives aux Produits Eligibles qu'il expédie vers l'entrepôt dont l'adresse est communiquée par Weavenn sur l'Espace Vendeur (ci-après le ou les « <b>Entrepôt(s)</b> ») :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Classe des Produits Eligibles ;</li> <li>Toute évolution prévisionnelle concernant les informations ci-dessus ainsi que toute modification légale ou réglementaire ;</li> <li>Le cas échéant, l'indication de la catégorie « <i>High Value</i> » : Toute erreur d'indication ou demande de modification de la catégorie donne lieu, au-delà de la correction liée à l'application du bon tarif, à la facturation de frais de gestion, dont le montant est précisé en <b>Annexe 1.1</b>. Il est précisé que Weavenn se réserve le droit de vérifier et requalifier la catégorie d'un Produit Eligible par le Vendeur Marketplace, notamment en cas d'incohérence ou de mauvaise catégorisation. Cette information est fournie à titre purement indicatif et ne constitue en aucun cas une déclaration de valeur au sens des dispositions légales.</li> </ul> <p>Dans le cadre de la réalisation des Services Weavenn, le Vendeur Marketplace autorise expressément Weavenn à collecter auprès des Places de Marché Numériques les données relatives aux commandes des Clients Finaux et aux Produits Eligibles référencés.</p>
<b>5. Expédition des Produits Eligibles par le Vendeur Marketplace vers les Entrepôts</b>	<p><b>5.1 Minimum de Produits Eligibles par expédition et prévisions :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le Vendeur Marketplace est seul responsable du rythme et de la gestion des approvisionnements ;</li> <li>Afin d'éviter la multiplication des expéditions de faibles quantités de Produits Eligibles, le Vendeur Marketplace s'engage, pour chaque expédition, à un nombre de Produits Eligibles raisonnable. Etant précisé qu'au moment de la réception de l'Avis d'Expédition, Weavenn pourra refuser l'expédition par le Vendeur Marketplace des Produits Eligibles si les quantités de Produits</li> </ul>

	<p>Eligibles sont trop faibles, ou trop importantes, ou de nature à entraîner un risque lié à la sécurité de l'Entrepôt.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Il est précisé que Weavenn pourra imposer des restrictions de programmation et des limitations de volume sur la livraison et le stockage des Produits Eligibles dans les Entrepôts.</li> </ul> <p><b>5.2 Préparation de l'expédition :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Après confirmation de l'inscription des références des Produits Eligibles par Weavenn, le Vendeur Marketplace communique à Weavenn sur son Espace Vendeur les informations demandées et en particulier les références des Produits Eligibles qu'il souhaite expédier et leur quantité, qui constituent l'Avis d'Expédition ;</li> <li>Toute information manquante de nature à entraîner des frais de gestion supplémentaire pour Weavenn donnera lieu à une facturation de ces surcoûts au Vendeur Marketplace ;</li> <li>Le Vendeur Marketplace s'engage à expédier les Produits Eligibles, ou à annuler l'expédition, dans un délai de dix (10) jours à compter de la transmission à Weavenn sur l'Espace Vendeur de l'Avis d'Expédition des Produits Eligibles ;</li> <li>Le Vendeur Marketplace s'engage à expédier les références et le nombre de Produits Eligibles tels que prévus dans l'Avis d'Expédition :</li> <li>En cas de différentiel positif ou négatif de plus de 10% par rapport aux quantités de Produits Eligibles annoncées dans l'Avis d'Expédition, Weavenn facturera au Vendeur Marketplace des frais de traitement de l'ordre de 45 € HT par heure ;</li> <li>En cas de référence de Produit réceptionnée par Weavenn mais non annoncée dans l'Avis d'Expédition, Weavenn facturera les frais relatifs à la création d'une nouvelle référence.</li> </ul> <p><b>5.3 Responsabilité et coûts :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Concernant l'expédition de ses Produits Eligibles vers les Entrepôts, le Vendeur Marketplace fait son affaire et est responsable du respect par le transporteur qu'il sélectionne des « <b>Lignes Directrices de livraison des Produits</b> » communiquées sur l'Espace Vendeur ainsi qu'en <b>Annexe 1.3</b> et des éventuelles indications supplémentaires communiquées par Weavenn. Le Vendeur Marketplace fait par ailleurs son affaire et est responsable du respect des obligations légales et réglementaires du pays d'expédition et françaises, ainsi que du respect des obligations liées à son usage de la Place de Marché Numérique ;</li> <li>Le Vendeur Marketplace garantit que les Produits Eligibles sont correctement conditionnés et emballés de manière à les protéger contre les risques de dégâts ou détérioration pendant le transport et le stockage, conformément aux « <b>Lignes Directrices de livraison des Produits</b> ». Le Vendeur Marketplace garantit l'aptitude et la résistance des emballages à supporter toutes les opérations liées aux Services d'e-fulfillment ;</li> <li>Le Vendeur Marketplace prend à sa charge l'intégralité des frais induits, en ce compris les droits de douane, taxes et toute autre charge, par le transport des Produits Eligibles vers les Entrepôts et effectue le transport sous sa seule responsabilité. Le Vendeur Marketplace est seul responsable des pertes ou avaries pendant le transport, jusqu'à l'entrée en stock des Produits Eligibles ;</li> <li>Le Vendeur Marketplace fait son affaire du dédouanement des Produits Eligibles avant leur arrivée aux Entrepôts.</li> </ul>
<p><b>6. Réception des Produits Eligibles aux Entrepôts - Réserves</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Lors de la réception des Produits Eligibles, Weavenn procède systématiquement à (i) un contrôle quantitatif des Produits Eligibles et à un contrôle de leur aspect général puis (ii) à l'ouverture d'un échantillonnage afin d'effectuer un contrôle visuel des Produits Eligibles ;</li> <li>Après ce double contrôle, les Produits Eligibles peuvent entrer en stock et passent sous la responsabilité de Weavenn ;</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lors de la première réception d'une référence d'un Produit Eligible, Weavenn contrôle ses dimensions et son poids. Seuls les dimensions et poids relevés par Weavenn font foi pour l'ensemble des opérations présentes et ultérieures sur cette même référence de Produit Eligible ;</li> <li>• Le Vendeur Marketplace informera Weavenn de toute modification du poids ou des dimensions de la référence d'un Produit Eligible ou de l'emballage d'un Produit Eligible. Toute modification de ce type donne lieu à une nouvelle inspection, aux frais exclusifs du Vendeur Marketplace ;</li> <li>• Weavenn se réserve par ailleurs le droit de procéder à des contrôles aléatoires sur les Produits Eligibles reçus, de son propre chef, ou sur demande d'un représentant de l'Etat ;</li> <li>• En cas de non-respect par le Vendeur Marketplace des « <b>Lignes Directrices de livraison des Produits</b> », ou des instructions données par Weavenn, notamment en matière d'emballage et de consignes de sécurité, Weavenn pourra à son choix : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Refuser la réception des Produits Eligibles, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée ;</li> <li>- Traiter la non-conformité (étiquetage, emballage) aux frais exclusifs du Vendeur Marketplace ;</li> <li>- Résilier tout ou parties des Services Weavenn ;</li> </ul> </li> <li>• Weavenn informe le Vendeur Marketplace dans son Espace Vendeur : <ul style="list-style-type: none"> <li>- De la réception des Produits Eligibles aux Entrepôts ;</li> <li>- Des éventuels litiges à la réception et des réserves effectuées conformément aux dispositions de l'article L133-3 du code de commerce : <ul style="list-style-type: none"> <li>o Écarts entre les quantités attendues et les quantités reçues ;</li> <li>o Dégâts visibles constatés sur les emballages des Produits Eligibles ou sur les Produits Eligibles eux-mêmes, colis endommagés, delivery note absente, poids manquant sur le colis, numérotation manquante des colis, Pre-advice manquant sur le colis.</li> </ul> </li> <li>- Des refus de réception par Weavenn.</li> </ul> </li> </ul>
<p><b>7. Stockage dans les Entrepôts</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les Produits Eligibles du Vendeur Marketplace sont identifiés avec un code individuel, selon les informations communiquées par le Vendeur Marketplace ;</li> <li>• Weavenn informe le Vendeur Marketplace dans son Espace Vendeur, de l'intégration des Produits Eligibles au stock ;</li> <li>• Les délais du quai au stock / de la réception à la mise en stock sont les suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Du 1<sup>er</sup> janvier au 30 septembre : 2 jours ouvrables ;</li> <li>- Du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre : 4 jours ouvrables</li> <li>- Et ce qu'il s'agisse ou non d'un nouveau produit/sku ;</li> </ul> </li> </ul> <p>Ceci s'applique aux marchandises reçues pour lesquelles le vendeur respecte le rendez-vous de livraison qu'il est prié de prendre au moins 48 heures à l'avance.</p> <p>Cela s'applique aux entrants sans anomalies [écarts entre ce qui est inscrit dans le Weavenn BO et la réalité]. Par exemple, des codes-barres erronés, des produits erronés, des descriptions erronées, des produits endommagés, etc. entraîneront un délai de stockage plus long. En cas d'anomalies, le délai de mise en stock ci-dessus ne s'applique pas.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Par ailleurs, la Place de Marché Numérique est également automatiquement informée des stocks du Vendeur Marketplace ;</li> <li>• Weavenn garantit à cet égard la traçabilité des Produits Eligibles au sein des Entrepôts. Le Vendeur Marketplace accepte expressément par les présentes que ses Produits Eligibles sont stockés selon les pratiques de stockage de Weavenn et peuvent être placés et déplacés librement par Weavenn dans les Entrepôts. Le Vendeur Marketplace accepte également que Weavenn peut traiter les produits d'autres clients dans les Entrepôts ;</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Il est expressément précisé que l'emplacement des Entrepôts et l'affectation des Produits Eligibles à un Entrepôt relèvent exclusivement de la décision de Weavenn ;</li> <li>• Dans ce cadre, Weavenn garantit être en mesure d'identifier précisément les emplacements des Produits Eligibles au sein des Entrepôts et être organisée pour éviter, au cours de la réalisation des Services Weavenn tout incident ou accident en relation avec la présence dans les Entrepôts d'autres clients et de leurs produits ;</li> <li>• En cas de produit non-conforme ou illicite, Weavenn se réserve le droit de retirer du stock du Vendeur Marketplace les lots des Produits Eligibles concernés. Le Vendeur Marketplace reprend ces stocks à ses frais ;</li> <li>• La responsabilité de Weavenn au titre du stockage des Produits est strictement limitée aux conditions d'indemnisation figurant en <b>Annexe 1.2</b>.</li> </ul>
<p><b>8. Services complémentaires dans le cadre du Stockage dans les Entrepôts des Produits Eligibles « High Value »</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lorsqu'un Vendeur Marketplace déclare un Produit Éligible comme « <i>High Value</i> », les services complémentaires suivants sont automatiquement appliqués, sans coût additionnel : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <b>Stockage en sécurisation renforcée</b> : les Produits Éligibles « <i>High Value</i> » sont stockés dans une zone de sécurité renforcée par fumigènes en cas d'intrusion ;</li> <li>○ <b>Priorisation logistique</b> : les Produits Éligibles « <i>High Value</i> » sont traités en priorité à leur arrivée, avec un délai de mise en stock garanti sous 48 heures maximum ; ce délai ne peut être garanti en cas d'anomalie sur l'inbound impliquant la responsabilité du vendeur</li> <li>○ <b>Contrôle IMEI</b> : l'identification et la vérification du numéro IMEI sont systématiquement effectuées à la réception du Produit Éligible « <i>High Value</i> » ;</li> </ul> </li> </ul> <p>Ces services sont compris dans les tarifs appliqués aux Produits Éligibles.</p>
<p><b>9. Inventaire – Taux de freinte</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Weavenn réalise deux types d'inventaires : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un inventaire annuel ;</li> <li>- Un inventaire réalisé ponctuellement sur demande du Vendeur Marketplace et présentation d'un devis par Weavenn pour validation du Vendeur Marketplace. Ce devis sera établi par application du taux horaire prévu à l'<b>Annexe 1.1</b> - ligne « Vérification / Réclamation / Intervention ». Cet inventaire fera l'objet d'une facturation ;</li> </ul> </li> <li>• Pour le bon fonctionnement des systèmes, le résultat des inventaires est transmis par Weavenn aux Places de Marché Numériques, ce que le Vendeur Marketplace accepte ;</li> <li>• Weavenn est soumis à un taux de freinte calculé entre chacun des inventaires annuels et représentant l'écart constaté à l'issue d'une année civile donnée, entre (i) les quantités de Produits supposées être détenues par Weavenn telles qu'elles ressortent de l'inventaire théorique réalisé à partir des informations contenues dans le système informatique utilisé par Weavenn et (ii) celles présentes dans les Entrepôts telles qu'elles ressortent de l'inventaire physique réalisé contradictoirement ;</li> <li>• La freinte inclut les manquants résultant de l'écart d'inventaire <b>sous déduction</b> des Produits qui ont fait l'objet d'une indemnisation dans les conditions définies dans l'<b>Annexe 1.2 « Indemnisation des pertes ou avaries »</b>, le Vendeur Marketplace ne pouvant bénéficier à la fois d'une indemnisation à ce titre et d'une prise en compte des Produits indemnisés dans le calcul de la freinte ;</li> <li>• Le taux de freinte sera calculé suivant la formule : (écart positif + écart négatif) / volumes réceptionnés pendant l'année civile considérée = X % ; étant bien précisé que par principe les écarts positifs et négatifs se compensent (tant en volume qu'en valeur) ;</li> <li>• Pour ce calcul, les écarts de volumes constatés (positifs et négatifs constituant le numérateur) et le volume de l'ensemble des unités réceptionnées l'année considérée (constituant le dénominateur) seront valorisés en euros (à hauteur d'une valeur d'achat hypothétique réputée être égale à 50% du prix de vente hors taxes) ;</li> <li>• Le taux de freinte tolérée en dessous duquel la responsabilité de Weavenn n'est pas engagée est de 2%.</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Si le taux de freinte annuel est supérieur au taux de freinte tolérée, Weavenn sera facturé à hauteur de la valeur d'achat des Produits manquante au-delà du taux de freinte tolérée (la valeur correspondant au taux de freinte tolérée n'est en aucun cas facturée à Weavenn). Etant bien rappelé que la valeur d'achat des Produits par le Vendeur Marketplace utilisée pour ce calcul n'est pas la valeur réelle des achats (mais une valeur d'achat réputée être à 50% du prix de vente hors taxes faute d'accès de Weavenn au prix d'achat des Produits par le Vendeur Marketplace), il est bien précisé que Weavenn pourra, à sa seule discrétion, demander la fourniture par le Vendeur Marketplace des justificatifs d'achats correspondants et opérer les calculs non plus sur la base d'une valeur d'achat hypothétique mais sur la base de la valeur d'achat réelle. Si le calcul opéré avec la valeur d'achat réelle aboutit à un montant à facturer à Weavenn inférieur, alors seul ce montant inférieur pourra être facturé à Weavenn. Dans tous les autres cas, le montant facturé restera celui issu du calcul effectué avec une valeur d'achat réputée être à 50% du prix de vente hors taxes.</li> </ul>
<p><b>10. Préparation des commandes passées par les Clients Finaux auprès du Vendeur Marketplace</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Weavenn prépare les commandes de Produits Eligibles passées par des Clients Finaux achetés auprès du Vendeur Marketplace ;</li> <li>• Weavenn choisit l'Entrepôt dans lequel elle prélève les Produits Eligibles du stock ;</li> <li>• Dès réception de l'information relative à la commande par un Client Final d'un Produit Eligible en stock, Weavenn prépare la commande pour son expédition et dans le délai de vingt-quatre (24) heures maximum. Weavenn se réserve le droit d'ajuster ce délai lors des Périodes de pic d'activités ;</li> <li>• Weavenn emballe les Produits Eligibles – selon les dimensions et le poids des Produits Eligibles et étiquette les colis avec l'adresse de livraison du Client Final renseignée dans l'Espace Vendeur ;</li> <li>• Weavenn décline toute responsabilité, notamment en matière de retard de livraison provoqué par l'envoi erroné ou incomplet des informations nécessaires à Weavenn pour la préparation et l'expédition de la commande ;</li> <li>• Il est précisé que des services additionnels peuvent être proposés par Weavenn concernant la préparation des commandes et la livraison, tels que listés dans l'<b>Annexe 1.1</b>.</li> </ul>
<p><b>11. Livraison au Client Final des Produits Eligibles</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Rappel</u> : La livraison vers les Clients Finaux destinataires des Produits commandés par le Client Final sur les Places de Marché Numériques Fnac Darty est possible en France métropolitaine (Corse incluse), à partir de l'un des Entrepôts qui aura été choisi par Weavenn comme lieu d'expédition. Concernant les Produits Eligibles commandés par le Client Final sur d'autres Places de Marché Numériques que les Places de Marché Numériques Fnac Darty, la livraison vers les Clients Finaux destinataires des Produits Eligibles est possible vers les pays listés en <b>Annexe 1.1</b>, à partir de l'un des Entrepôts qui aura été choisi par Weavenn comme lieu d'expédition depuis la France ;</li> <li>• Weavenn a la charge d'organiser la livraison des Produits Eligibles (relations avec les transporteurs, lettre de voiture).</li> <li>• La livraison vers les Clients Finaux n'est possible que pour les Produits Eligibles définis en <b>Annexe 1.1</b> ;</li> <li>• En fonction du choix de livraison validé par le Client Final auprès du Vendeur Marketplace, Weavenn effectuera la livraison des Produits, à l'adresse renseignée par le Vendeur Marketplace : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour tout Produit Eligible d'un prix inférieur ou égal à 25 € TTC, la livraison se fait au choix du Client Final ;</li> <li>- Pour tout Produit Eligible d'un prix compris entre 25 et 200 € TTC, la livraison se fait en suivi ou contre signature ;</li> <li>- Pour tout Produit Eligible d'un prix supérieur à 200 € TTC, la livraison se fait obligatoirement contre signature ou Code/QR Code en fonction du transporteur et destination.</li> </ul> </li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Voir <b>Module 3</b> pour les conditions lorsque le Vendeur Marketplace a souscrit aux Services Retraits Colis. Dans ce cas, la grille tarifaire applicable à la préparation des commandes à l'emballage et au transport (aller et retour) communiquée dans le <b>Module 3</b> se substitue aux grilles tarifaires relatives à la préparation des commandes, l'emballage et le transport communiquées en <b>Annexe 1.1</b>.</li> <li>• Weavenn n'intervient en aucun cas dans la politique tarifaire relative aux livraisons facturées par le Vendeur Marketplace au Client Final ; Il est précisé qu'un bon de livraison peut être réclamé par le Client Final auprès des Conseillers Assistance Commerciale ;</li> <li>• Weavenn s'engage à indemniser le Vendeur Marketplace pour les Produits Eligibles perdus ou ayant subi une avarie pendant le transport selon les conditions figurant en <b>Annexe 1.2</b>.</li> </ul>
<b>12. Réclamations et retour de Produits Eligibles vers les Entrepôts</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• En tant que de besoin et de manière générale, le Vendeur Marketplace autorise expressément Weavenn à générer, éditer et transmettre au nom et pour le compte du Vendeur Marketplace, au Transporteur ou à toute personne intéressée, une preuve d'achat à partir des données collectées via la Place de Marché Numérique, conformément à l'article 9.1 des présentes CGS. Il est bien précisé qu'en cas de contestation de cette preuve d'achat par le Transporteur ou par toute personne intéressée, le Vendeur Marketplace s'engage à communiquer la facture correspondante afin de confirmer la preuve d'achat émise en son nom et pour son compte par Weavenn.  <b>Le Vendeur Marketplace s'engage à informer les Clients Finaux de la génération de ce document.</b> La preuve d'achat peut notamment comporter les informations suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Date de commande ;</li> <li>○ Numéro de commande Marketplace ;</li> <li>○ Adresse de facturation du Client Final ;</li> <li>○ Adresse de livraison du Client Final ;</li> <li>○ Titre du produit, quantité, montant ;</li> <li>○ Frais de livraison ;</li> <li>○ Nom du Vendeur Marketplace ;</li> <li>○ Indication sur la garantie légale de conformité ;</li> <li>○ Prix divisé entre prix HT et TTC ;</li> <li>○ Numéro de Siret de la société ;</li> <li>○ N° TVA ;</li> <li>○ Adresse de la société ;</li> <li>○ ID Fulfillment Weavenn.</li> </ul> </li> </ul> <p>Dans le cadre du <b>Module 2 – Services d'Assistance Commerciale (Rappel : uniquement accessibles aux Produits Eligibles commandés par le Client Final sur les Places de Marché Numériques Fnac Darty)</b>, Weavenn :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalise le suivi des commandes des Produits Eligibles aux Clients Finaux ;</li> <li>• Fournit un service de gestion des retours par les clients des Produits Eligibles commandés par le Client Final sur une Place de Marché Numérique Fnac Darty ;</li> </ul> <p>Le service de gestion des retours est réalisé dans les conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dans les cas de retour de Produits Eligibles aux frais du Vendeur Marketplace, Weavenn fournira une étiquette prépayée pour renvoi des Produits Eligibles par le Client Final. Le Client Final devra apposer son étiquette sur le colis pour qu'elle soit visible et le déposer dans un centre de dépôt du prestataire partenaire dont Weavenn précisera le nom au Client Final ;</li> <li>• Dans le cas d'un retour des Produits Eligibles aux frais du Client Final, celui-ci pourra choisir son prestataire de retour et son centre d'envoi ;</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dans le cas d'un Produit Eligible nécessitant un service après-vente ou un retour au Vendeur Marketplace, le Vendeur Marketplace traitera directement la demande du Client Final ;</li> <li>• Les Produits Eligibles retournés en entrepôt feront l'objet d'une inspection lors de leur arrivée.</li> <li>• En cas de retour d'un Produit Eligible en état neuf, le Produit Eligible est réintégré au stock du Vendeur Marketplace.</li> </ul>
13. Reprise, restitution et/ou élimination des Produits Eligibles	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Weavenn peut à tout moment exiger la reprise de Produits Eligibles par le Vendeur Marketplace en cas de problèmes telles que des alertes conformité ou des alertes sécurité sur les Produits Eligibles, ou encore des risques de détérioration des Produits Eligibles ;</li> <li>• Le Vendeur Marketplace peut également exiger la restitution des Produits Eligibles (sous réserve de l'exercice par Weavenn de son droit de rétention), ou leur élimination ;</li> <li>• Dans les situations mentionnées ci-avant, les Produits Eligibles seront retournés par Weavenn à l'adresse de livraison désignée par le Vendeur Marketplace ;</li> <li>• Weavenn pourra par ailleurs, dans les conditions prévues ci-dessous, éliminer tout Produit Eligible impropre : <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Immédiatement si Weavenn détermine, à sa seule discrétion, que le Produit Eligible crée un risque pour la sécurité, la santé ou la responsabilité de Weavenn, de son personnel, de ses sous-traitants, ou d'un tiers ;</li> <li>2. Dans les trente (30) jours suivant une information au Vendeur Marketplace qui ne formule aucune demande de restitution ou d'élimination des Produits Eligibles concernés, passé ce délai ;</li> </ol> </li> <li>• A cet égard, le Vendeur Marketplace s'engage à notifier sans délai Weavenn de toute demande des autorités de rappel d'un Produit Eligible ou de toute possibilité de rappel ;</li> <li>• Le Vendeur Marketplace s'engage à aider Weavenn dans le cadre de ces procédures et reste exclusivement responsable de tous les coûts et dépenses exposés par Weavenn dans le cadre de ces rappels (y compris les coûts de retour, stockage, réparation, élimination ou livraison au Vendeur Marketplace).</li> </ul>
14. Services supplémentaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des services supplémentaires liés à la réalisation des Services d'e-fulfillment peuvent être souscrits par le Vendeur Marketplace ;</li> <li>• Les tarifs applicables à ces services supplémentaires figurent en <b>Annexe 1.1</b>.</li> </ul>
15. Adaptation de l'activité et fermeture	<p>Durant les Périodes de pics d'activité (e.g. fêtes de fin d'année, Black Friday, soldes saisonniers) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Weavenn se réserve le droit d'adapter les délais prévus aux présentes ;</li> <li>• Weavenn se réserve la possibilité de ne pas recevoir d'Avis d'Expédition du Vendeur Marketplace en bloquant les livraisons entrantes pendant un délai de 15 jours précédant le début de la Période de pic d'activité.</li> </ul>
Annexes du Module 1	<p><b>Annexe 1.1</b> : Produits Eligibles et tarifs</p> <p><b>Annexe 1.2</b> : Indemnisation des pertes ou avaries</p> <p><b>Annexe 1.3</b> : Lignes Directrices de livraison des Produits</p>

**Module 1**  
**Annexe 1.1 – Produits Eligibles et tarifs**

<p><b>1. Périmètre des Produits Eligibles</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Produits Eligibles commandés par le Client Final sur les Places de Marché Numériques Fnac Darty</b> : Sont considérés comme des Produits Eligibles les Produits dont le poids est inférieur à 30 kilogrammes et le développé (largeur + longueur + hauteur) est compris entre 20 centimètres et 200 centimètres.</li> <li>• <b>Produits Eligibles commandés par le Client Final sur d'autres Places de Marché Numériques que les Places de Marché Numériques Fnac Darty</b> : Sont considérés comme des Produits Eligibles les Produits dont le poids est inférieur à 30 kilogrammes.</li> </ul>
<p><b>2. Tarifs de stockage des Produits Eligibles</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le prix du stockage des Produits Eligibles confiés par le Vendeur Marketplace à Weavenn dans le cadre du Service d'e-fulfillment est calculé par référence de Produit et en fonction du volume en m3 de stockage (emballage compris) de chaque référence de Produit Eligible et du nombre de jours de stockage ;</li> <li>• Le coût du stockage est de 0,83 € HT / m3 / jour, ainsi qu'indiqué dans la grille de tarification ci-après.</li> <li>• Le nombre de m3 occupés est établi tous les jours à 00h01. Tout m3 occupé à cette heure est facturé au titre de la journée en cours.</li> </ul>
<p><b>3. Tarifs de préparation, expédition et livraison des Produits Eligibles stockés</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le prix des prestations de réception, préparation, expédition et livraison des Produits Eligibles stockés est déterminé en fonction des critères suivants : (i) la Place de Marché Numérique concernée, (ii) le poids total du colis et (iii) le type de livraison pour les Produits Eligibles commandés par le Client Final sur d'autres Places de Marché Numériques que les Places de Marché Numériques Fnac Darty (Standard ou express).</li> <li>• Les grilles tarifaires jointes sont construites et fonctionnent sur la base de ces critères.</li> <li>• Pour ce qui concerne le critère du poids total du colis, les modalités suivantes seront appliquées : <ul style="list-style-type: none"> <li>(i) le tarif de base est calculé conformément à la grille tarifaire principale en vigueur, en fonction du poids total du colis ;</li> <li>(ii) en cas de traitement d'un colis contenant plusieurs Produits Eligibles, le tarif de base calculé en fonction du poids total du colis est majoré d'un montant additionnel pour chaque Produit Eligible supplémentaire inclus dans le colis. Les Produits supplémentaires sont identifiés en retirant le Produit Eligible le plus lourd du colis. La majoration est déterminée selon une seconde grille tarifaire spécifique dite « Produit Supplémentaire » appliquée individuellement à chaque produit au-delà du premier. Cette seconde grille tarifaire est basée sur le poids de chaque produit supplémentaire.</li> </ul> <p><b>Exemple de calcul pour le critère poids du colis</b> : Pour un colis contenant 3 Produits Eligibles, dont le poids total est de 5 kilogrammes, réparti de manière égale (1,5 kg par produit) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le tarif de base (grille tarifaire principale) applicable à un colis de 5 kg est de 10,50 € pour un seul Produit Eligible dans le colis ;</li> <li>- Les deux produits supplémentaires, les moins lourds parmi les trois (en l'occurrence, tous de même poids ici), sont facturés selon la grille « Produit Supplémentaire », soit 4,00 € par produit de 1,5 kg.</li> </ul> <p><b>Prix pour le colis</b> = 10,50 € + (2 × 4,00 €) = 18,50 €</p> </li> <li>• Pour ce qui concerne le critère du type de livraison, les grilles tarifaires principale et « Produit supplémentaire » contiennent les entrées nécessaires au calcul du prix total. Le prix total du colis ainsi calculé inclut également les consommables d'emballage ;</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"><li>• Il est rappelé que pour les Produits Eligibles pour lesquels le Vendeur Marketplace a souscrit aux Services Retraits Colis, la grille tarifaire applicable à la préparation, l'expédition et la livraison (aller et retour) est celle communiquée au <b>Module 3</b> ; elle se substitue aux autres grilles tarifaires relatives à la préparation, l'expédition et la livraison des produits ;</li></ul>
<b>4. Tarif de gestion des retours et autres prestations</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• La grille tarifaire applicable à ces services est communiquée ci-après.</li></ul>

1. **Grille tarifaire préparation, expédition et livraison standard (Produits commandés par le Client Final sur les Places de Marché Numériques Fnac Darty)**

<b>Weavenn Standard avec taxe fuel New</b>	
Frais de préparation, d'expédition et de livraison par produit traité	<b>1 Unité par commande</b> sans signature (UPC) € HT
Jusqu'à 100 g	6,69
Au-dessus de 100 et jusqu'à 250 g	6,69
Au-dessus de 250 et jusqu'à 500 g	7,79
Au-dessus de 500 et jusqu'à 750 g	8,18
Au-dessus de 750 et jusqu'à 1 000 g	8,30
Au-dessus de 1 000 et jusqu'à 1 500 g	8,69
Au-dessus de 1 500 et jusqu'à 2 000 g	8,89
Au-dessus de 2 000 et jusqu'à 3 000 g	11,49
Au-dessus de 3 000 et jusqu'à 4 000 g	11,71
Au-dessus de 4 000 et jusqu'à 5 000 g	12,20
Au-dessus de 5 000 et jusqu'à 6 000 g	12,22
Au-dessus de 6 000 et jusqu'à 7 000 g	13,15
Au-dessus de 7 000 et jusqu'à 8 000 g	13,17
Au-dessus de 8 000 et jusqu'à 9 000 g	13,18
Au-dessus de 9 000 et jusqu'à 10 000 g	13,74
Au-dessus de 10 000 et jusqu'à 11 000 g	16,85
Au-dessus de 11 000 et jusqu'à 12 000 g	16,85
Au-dessus de 12 000 et jusqu'à 13 000 g	16,85
Au-dessus de 13 000 et jusqu'à 14 000 g	16,85
Au-dessus de 14 000 et jusqu'à 15 000 g	16,85
Au-dessus de 15 000 et jusqu'à 20 000 g	25,28
Au-dessus de 20 000 et jusqu'à 25 000 g	25,28
Au-dessus de 25 000 et jusqu'à 30 000 g	25,28



### 3. Grille tarifaire livraison par produit supplémentaire (colis multiproduits)

Poids produit supplémentaire	Supplément en € HT
0 à 1kg	+ 3
1 à 5kg	+ 4
5 à 10kg	+ 7
Au-dessus de 10kg	+ 10

### 4. Tarif de gestion des retours et autres prestations supplémentaires

AUTRES FRAIS	
Tous les frais sont indiqués en euros et hors taxes (TVA et autres taxes à la charge du vendeur)	
Autres frais	Tarifs HT
Coût du stockage	0,83 / m3 / jour
Colis hors contrat (Taille développé de plus de 200cms ou de plus de 30kgs )	66 / unité
Inspection de nouveau produit	1.50 / référence
Retour	4 / retour
Vérification IMEI en cas de retours (compte i cloud)	5 / vérification
Contre Signature	0.78 / unité
Etiquetage	0.55 / unité
Réemballage	0.95 / unité
Palette hors norme ou trop lourde	10 / palette
Disposition du stock	45 / heure
Vérification/réclamation/intervention	45 / heure

## Module 1

### Annexe 1.2 – Indemnisation des pertes ou avaries

<b>1. Indemnisation des pertes ou avaries des Produits Eligibles causées par Weavenn pendant le stockage du Produit Eligible (jusqu'à la prise en charge par le transporteur)</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• En cas de vol, casse, perte, avarie d'un Produit Eligible causée par Weavenn pendant le stockage du Produit Eligible dans les Entrepôts, le Vendeur Marketplace a droit à une indemnisation limitée à quatorze (14) euros par kilogramme de poids brut des Produits Eligibles manquants ou endommagés ;</li><li>• En tout état de cause, la responsabilité de Weavenn est strictement limitée aux cas précités ;</li><li>• Le montant de l'indemnisation sera déduit du montant total des Services Weavenn facturés par Weavenn au Vendeur Marketplace selon les modalités prévues à l'article 13 (« Conditions Financières ») sous la réserve suivante : afin de prendre en compte le délai de traitement des dossiers, cette déduction n'interviendra que 90 jours après la demande d'indemnisation du Vendeur Marketplace.</li></ul>
<b>2. Indemnisation des pertes ou avaries de Produits Eligibles causées pendant la livraison au Client Final du Produit (à partir de la prise en charge par le transporteur)</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• En cas de vol, casse, perte ou avarie d'un Produit Eligible causée pendant la livraison au Client Final du Produit Eligible, le Vendeur Marketplace peut demander une indemnisation limitée à vingt-trois (23) euros par kilogramme ou au prix de vente du Produit Eligible (hors taxes et hors frais de port). Le montant le plus bas des deux est alors retenu pour déterminer l'indemnisation précitée ;</li><li>• La responsabilité de Weavenn est strictement limitée aux cas de vol, casse, perte ou avarie intervenus pendant le transport, ou résultant d'une inexécution de livraison, à l'exception d'une erreur d'adresse communiquée par le Client Final ou le Vendeur Marketplace ;</li><li>• En tout état de cause, le montant de l'indemnisation due par Weavenn sera limité aux stipulations du contrat-type applicable au cas d'espèce, le cas échéant ;</li><li>• Le montant de l'indemnisation sera déduit du montant total des Services Weavenn facturés par Weavenn au Vendeur Marketplace selon les modalités prévues à l'article 13 (« Conditions Financières ») sous la réserve suivante : afin de prendre en compte le délai de traitement des dossiers, cette déduction n'interviendra que 90 jours après la demande d'indemnisation du Vendeur Marketplace.</li></ul>

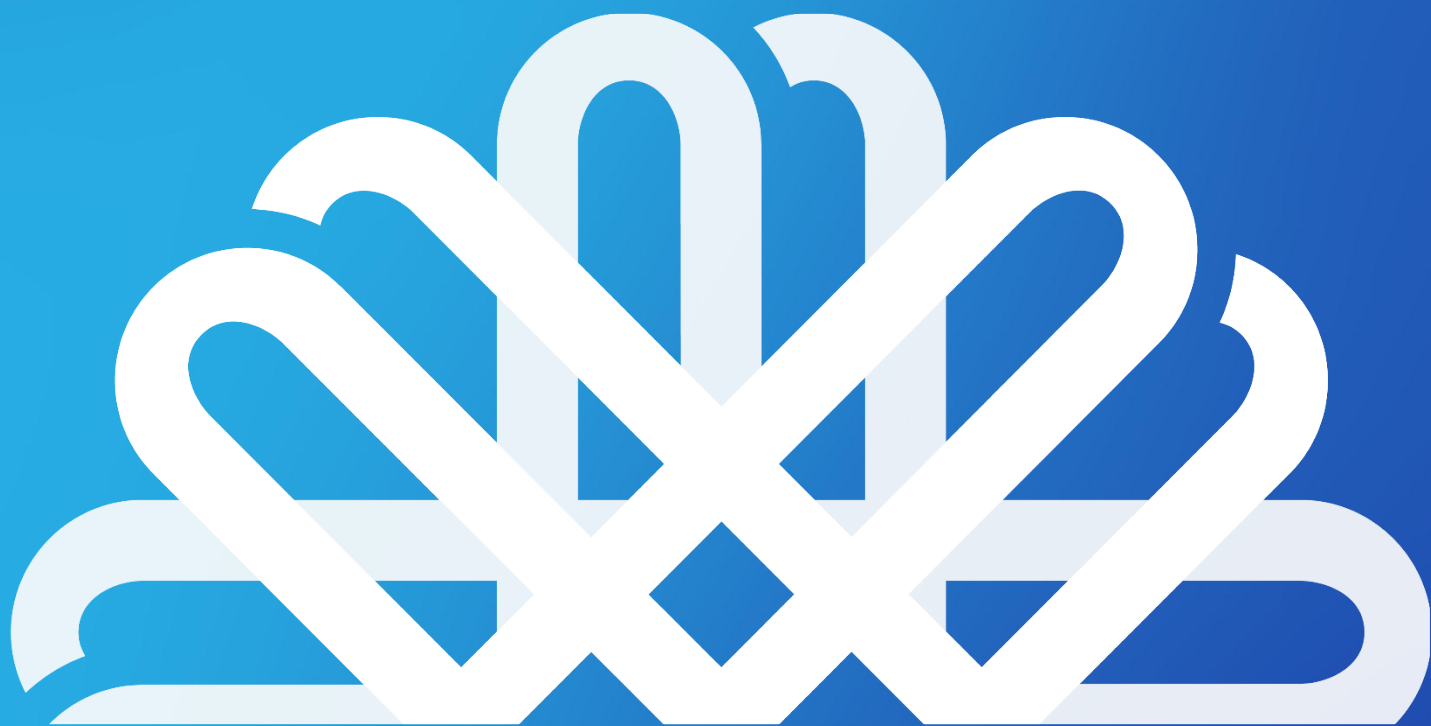
Module 1  
Annexe 1.3 – Lignes Directrices de livraison des Produits

weavenn

# GUIDE DE RÉCEPTION

Comment envoyer des produits vers un  
centre de distribution compatible Weavenn ?

Version 202604



# Introduction

La réception des produits constitue la base de toutes les autres activités du centre de distribution.

Afin d'offrir la meilleure expérience possible à votre entreprise, Weavenn utilise un processus de réception méthodique, reproductible et évolutif. Cela permet aux opérations entrantes de pré-attribuer des emplacements de stockage, de mieux utiliser les ressources et de déplacer les stocks de la manière la plus efficace possible. En suivant ce guide, vous aiderez notre équipe opérationnelle à respecter les niveaux de service pour vos réceptions, à expédier plus rapidement à vos clients finaux et à éviter des frais, erreurs ou retards inutiles.

À qui est destiné ce guide de réception ?

- ☑ Responsables des opérations
- ☑ Propriétaires d'entreprise
- ☑ Directeurs généraux
- ☑ Responsables du support client
- ☑ Personnel
- ☑ Gestionnaires de transport
- ☑ Spécialistes des marchandises dangereuses

## Avant d'expédier : Liste de contrôle

Suivez cette liste de contrôle pour vous assurer que vos expéditions respectent nos directives de réception standard. Les expéditions qui ne respectent pas les directives peuvent entraîner des frais supplémentaires et sont susceptibles de prendre plus de temps à être traités et inventoriés.

Si vous avez d'autres questions, contactez-nous à [hypercare@weavenn.com](mailto:hypercare@weavenn.com).

Votre liste de contrôle

- ☑ Assurez-vous que tous les produits de l'expédition entrante sont téléchargés dans le **Catalogue de produits** du portail marchand Weavenn :
  - **Nouveaux produits** : si vous envoyez de nouveaux produits, assurez-vous de télécharger et de configurer les nouveaux produits dans le portail marchand Weavenn avant de créer la commande entrante

- **Marchandises dangereuses** : assurez-vous que le code UN correct est appliqué si un produit est dangereux (par exemple, lorsque le produit contient une batterie au lithium). Pour chaque produit contenant une batterie au lithium, fournissez le rapport de synthèse du test UN38.3 correspondant. Reportez-vous à la section Produits dangereux et Classes de marchandises dangereuses en pages 10, 11, 17 et 18
- ☑ Créez un ordre de réception (ASN) dans le portail marchand Weavenn – 1 expédition = 1 ASN ;
- ☑ Planifiez un rendez-vous pour la livraison de l'envoi avec l'entrepôt directement en utilisant [hypercare@weavenn.com](mailto:hypercare@weavenn.com);
  - Si vous disposez déjà d'un numéro de suivi, assurez-vous de le fournir. Sinon, fournissez-le une fois le rendez-vous fixé
  - Assurez-vous d'indiquer/fournir le numéro ASN, le connaissance et la déclaration de marchandises dangereuses lorsqu'au moins un des produits de batterie au lithium n'est pas conforme à la SP 188 – ce qui signifie que la puissance nominale en watt heures est : > 100 Wh pour chaque batterie ; ou > 20 Wh pour chaque cellule
- ☑ Assurez-vous que la réception arrivera avec les informations de suivi ou de connaissance (BOL) ;
- ☑ Étiquetez et emballez correctement les palettes, les caisses principales, les emballages intérieurs et les unités de produits de base ;
- ☑ Étiquetez correctement les boîtes contenant des marchandises dangereuses en suivant les directives de la section Marchandises dangereuses ;
- ☑ Les produits et le nombre de produits reçus doivent correspondre à ceux indiqués sur l'ordre de réception ;
- ☑ Les stocks doivent arriver en franchise et en dédouanement, avec les informations correctes sur l'importateur officiel et le numéro d'identification fiscale ;
- ☑ Le stock arrive à l'entrepôt à la date/heure du rendez-vous prédéfini (varie en fonction des exigences de l'emplacement).

## Préparation de votre envoi

Préparez-vous à envoyer votre inventaire aux centres de distribution Weavenn.

### Conditionnement

Pour vous aider à minimiser les coûts et à éviter les erreurs et les dommages inutiles, Weavenn propose des directives spécifiques pour l'inventaire des emballages.

Toutes les expéditions nécessiteront une liste de colisage principale.

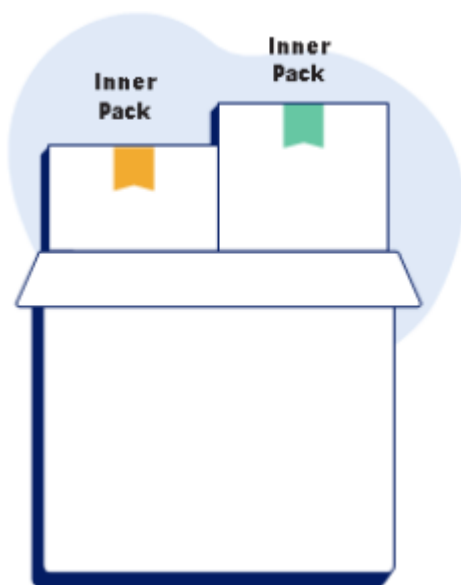
## Instructions importantes

- ☑ Ne pas emballer, attacher, scotcher ou lier les boîtes ensemble ;
- ☑ Si vous expédiez sur une palette, ne laissez pas les boîtes dépasser la palette de plus de 2,5 cm (1 pouce) ;
- ☑ Toutes les palettes doivent être emballées sous film rétractable et mesurer moins de 1,8 m (55 pouces) de hauteur. Utilisez uniquement des palettes Euro ;
- ☑ N'utilisez aucun emballage de type billes de calage, papier froissé ou papier déchiqueté.



## Cas principaux utilisant des cartons

Les cartons sont des emballages de protection utilisés lors du transit entrant et de la réception. Les exigences relatives aux cartons sont les suivantes :



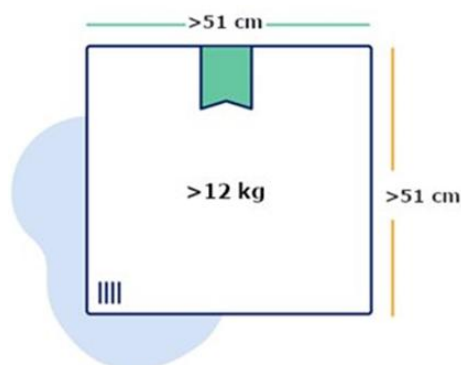
Si contenu < 23 kg (50 lb), utiliser une ondulation à double paroi. Si contenu < 31 kg (68 lb), utiliser une ondulation à triple paroi. Doit peser au moins 90 kg (200 lb) au test de résistance à l'éclatement\* et 32 au test d'écrasement des bords\*.

Toutes les expéditions nécessiteront une liste de colisage principale.

\*La capacité d'un carton à résister à la pression est mesurée par deux tests. Le test de résistance à l'éclatement mesure la force nécessaire pour rompre ou percer la face du carton ondulé et le

test d'écrasement des bords mesure la capacité d'un carton à résister à la pression d'empilage.

## Produits surdimensionnés et lourds



Les cartons ou les articles individuels mesurant plus de 51 cm (20 po) dans n'importe quelle mesure (par exemple, longueur, largeur ou hauteur) et/ou dont le poids est supérieur à 12 kg (26 lb) sont considérés comme surdimensionnés.

Les cartons ou articles surdimensionnés doivent être suffisamment emballés pour résister à la pression exercée lors de la manipulation. Ils doivent pouvoir supporter d'être déplacés ou manipulés avec des équipements comprenant, sans toutefois s'y limiter, des chariots élévateurs, des transpalettes, des camions à pince, des convoyeurs, des diables et des équipements de tri.

Les articles non palettisés ou surdimensionnés peuvent entraîner des frais de réception supplémentaires. Veuillez contacter [hypercare@weavenn.com](mailto:hypercare@weavenn.com) si vous avez des préoccupations ou des questions concernant votre produit.

## Polybags et emballage intérieur souple

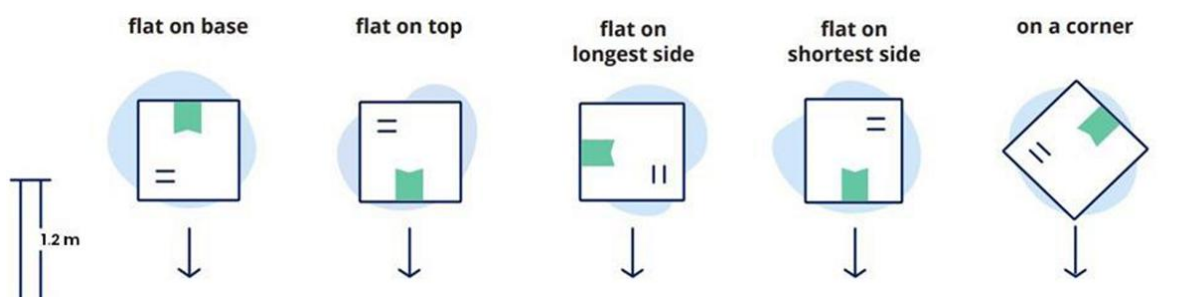
Un emballage souple (par exemple sac en plastique) doit être utilisé comme protection pendant l'expédition. Les poly-sacs peuvent être utilisés pour protéger les produits (par exemple les vêtements) pendant le stockage et l'expédition vers les clients. Nous vous recommandons de suivre ces conseils d'emballage :



- ☑ Si les unités individuelles ne sont pas stockées dans des caisses, elles ne doivent pas être exposées dans leurs boîtes de présentation. S'il y a une ouverture qui montre le contenu d'un emballage, elle doit être protégée par un plastique transparent pour protéger le produit de la poussière ;
- ☑ Pour les vêtements, utilisez des sacs en polyéthylène de faible densité, recyclables, de type nettoyage à sec, d'au moins 1 mm (environ 0,04 po) d'épaisseur. Le contenu doit être facile à retirer de ces sacs ;
- ☑ Les sacs en plastique doivent être conformes à toutes les lois de l'Union européenne, fédérales, étatiques et locales ;
- ☑ Incluez un pack de gel de silice si votre produit est sensible à l'humidité ;
- ☑ Les jouets et les emballages associés aux jouets doivent être conformes à la directive européenne sur la sécurité des jouets et le risque d'étouffement dû aux sacs et draps en plastique est reconnu par la norme harmonisée EN71-1.

## Produits fragiles, en verre ou pointus

Les produits ou emballages de vente au détail susceptibles d'être endommagés lors d'une manipulation, d'une expédition ou d'un stockage prolongé doivent être emballés de manière à être suffisamment solides pour réussir un test de chute de 1,2 m (4 pieds) sur une surface solide. La réussite de ce test indique que vos produits seront capables de résister aux impacts typiques pendant le transport et la manutention sans se casser. Un test de chute typique comprend cinq gouttes.



Si votre emballage peut protéger votre produit lors de ces tests, il a passé le 4 - test de chute de pied. Les produits doivent également résister à un test d'agitation vigoureuse d'une minute complète sans qu'aucun contenu ne se brise.

Lors de l'expédition d'objets en verre, cassables ou tranchants, un emballage adéquat doit être utilisé afin que le produit ne se brise pas et ne crée pas de risque pour la sécurité pendant le stockage, la manipulation ou l'expédition au client. N'utilisez aucun emballage de type billes de calage, papier froissé ou papier déchiqueté. Assurez-vous que le code-barres peut être lu sans ouvrir ni déballer l'appareil.

## Produits dangereux

Chaque produit dangereux doit être accompagné d'un document SDS (fiche de données de sécurité). Pour chaque produit de batterie au lithium, il est obligatoire de fournir un rapport récapitulatif des tests UN38.3.

Pour tous les produits considérés comme des matières dangereuses, tels que les batteries lithium-ion, les produits inflammables, les briquets, le vernis à ongles, le désinfectant pour les mains, les bombes aérosols et autres produits. Ces produits ont des exigences spécifiques en matière de réception, de stockage et d'expédition. Voir la section Étiquetage des produits dangereux aux pages 10 et 11.

# Étiquetage

L'étiquetage correct de votre produit est l'une des étapes les plus importantes pour démarrer le cycle de vie de votre produit dans nos installations. Suivez ces directives pour éviter les erreurs, les retards et les frais inutiles. Tout envoi entrant qui ne respecte pas nos exigences en matière d'étiquetage sera potentiellement soumis à des frais supplémentaires.

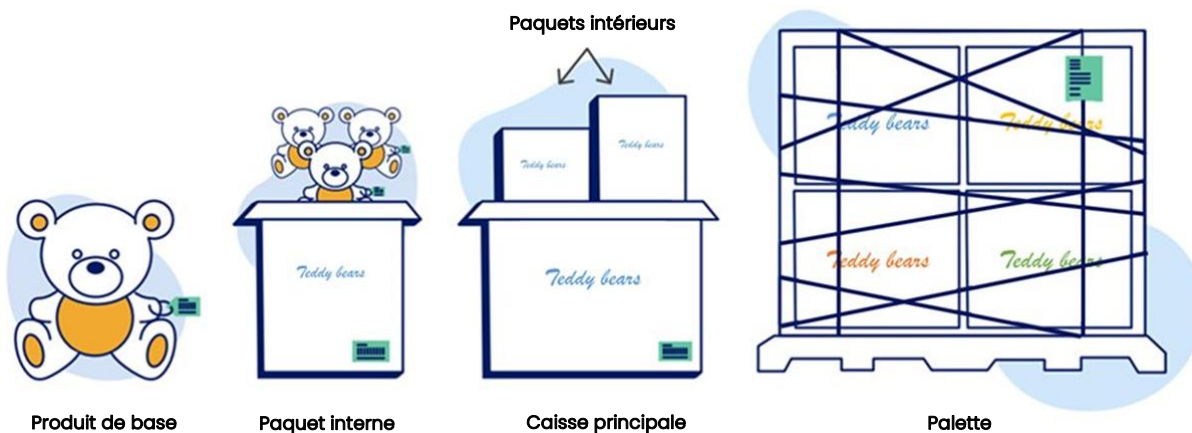
## Étiquettes de produits

Les produits doivent être étiquetés avec le code-barres lisible du produit de base et la quantité de produit contenue à chaque niveau d'emballage (palette, caisse principale, emballage intérieur et produits de base). Un étiquetage conforme permet à notre équipe opérationnelle de déterminer rapidement le contenu et la quantité de chaque expédition, sans avoir besoin d'ouvrir des caisses principales ou des emballages intérieurs.

## Exigences en matière d'étiquetage

- ☑ L'étiquette doit être un code-barres scannable du produit de base ;
- ☑ L'étiquette doit être blanche ;
- ☑ Taille de police minimale : 12 pts ;
- ☑ Taille minimale de l'étiquette : 2,5 cm x 0,6 cm (1 po x 0,25 po) ;
- ☑ Espace : espace blanc de 0,2 cm autour de la bordure de l'étiquette.

## Exemple d'étiquetage approprié



## Palette

La palette porte une étiquette ASN, qui comprend les adresses d'expédition, le numéro ASN et le numéro de palette (par exemple, palette 1 sur 4). Une palette peut contenir plusieurs Caisses principales de différents produits.



## Caisse principale

La caisse principale est étiquetée avec le code-barres scannable du produit de base (dans cet exemple, le code-barres d'un seul oursin) et indique la quantité d'oursins simples à l'intérieur. Vous n'avez pas besoin d'indiquer la quantité d'emballages intérieurs, mais simplement la quantité totale de produits de base.



## Paquet interne

Le paquet interne est étiqueté avec le code-barres scannable du produit de base (par exemple, le code-barres d'un seul oursin) et indique la quantité d'oursins simples à l'intérieur.



## Produit de base

Le produit de base est étiqueté avec son code-barres scannable. Si l'ID numérisé est différent de celui imprimé sur le produit, fournissez-le lors de la création du produit.



## Méthode d'étiquetage préférée



## Code-barres EAN numérisable

## Produits mixtes

Lorsque vous envoyez des produits, vous ne devez pas avoir plus d'un type de produit (SKU) dans les caisses principales ou dans les paquets internes. Si les produits sont mélangés, nous devons fractionner l'expédition et des frais vous seront facturés.

*Exemple : Si une palette contient différentes caisses principales d'oursins en peluche, elle répond aux normes d'emballage. Chaque coffret contient uniquement des oursins en peluche bleus, rouges, jaunes ou verts sur la palette.*

## Produits dangereux

Voir la page 17 pour savoir quels types de marchandises dangereuses sont autorisés ou non autorisés.

Pour garantir la sécurité et la conformité, nous avons défini des réglementations sur les expéditions entrantes et sortantes de produits potentiellement dangereux. Les cartons contenant des marchandises dangereuses doivent être étiquetés avec la bonne étiquette UN-Code.

	Étiquetage	Exemple
<b>Batterie uniquement</b> Sous SP 188 < 100 Wh pour chaque batterie; ou < 20 Wh pour chaque cellule		
<b>Batterie emballée avec l'équipement</b> Sous SP 188 < 100 Wh pour chaque batterie; ou < 20 Wh pour chaque cellule		

<p>Batterie contenue dans l'équipement</p> <p>Sous SP 188</p> <p>&lt; 100 Wh pour chaque batterie; ou</p> <p>&lt; 20 Wh pour chaque cellule</p>		
<p>Batterie contenue dans l'équipement</p> <p>Pas sous SP 188</p> <p>&gt; 100 Wh pour chaque batterie; ou</p> <p>&gt; 20 Wh pour chaque cellule</p>	<p>1. Utilisez l'étiquetage approuvé par l'ONU :</p>  <p>2. Apposez l'étiquette 9A sur le conditionnement:</p>  <p>3. Ajoutez le code UN correspondant au produit :</p>  <p>4. Le transporteur ou le commerçant doit fournir une déclaration de marchandises dangereuses lors de la livraison de l'envoi à l'entrepôt et à <a href="mailto:warehouse@weavenn.com">warehouse@weavenn.com</a></p>	

## Petits produits

Si votre article est trop petit pour une étiquette, il doit être placé dans un poly-sac ou une boîte suffisamment grande pour une étiquette à code-barres de 2 x 1 pouce. Par exemple, si le produit est une microprocesseur, chaque microprocesseur doit être placée dans un poly-sac et étiquetée avec un code-barres lisible de 2 x 1 pouce.

# Envois entrants non conformes

Un processus de réception entrant rationalisé permet à nos équipes opérationnelles d'être aussi efficaces que possible tout au long du cycle de vie de votre produit. Les expéditions entrantes conformes aident nos équipes à mieux utiliser les ressources, à respecter les niveaux de service et à expédier rapidement à vos clients finaux. Veuillez consulter ces erreurs courantes d'expédition entrante pour éviter des frais, des erreurs et des retards inutiles. Veuillez nous envoyer un e-mail pour connaître les frais associés aux envois entrants non conformes :

[hypercare@weavenn.com](mailto:hypercare@weavenn.com)

## Manquant ou non conforme

Lorsqu'une livraison entrante arrive dans l'un de nos entrepôts, nous devons pouvoir la relier à votre inventaire sur le portail marchand Weavenn. Chaque livraison, du petit colis à la palettisation, doit arriver clairement marquée du numéro ASN associé.

## Étiquettes de produits manquantes ou non conformes

Que vous expédiiez des caisses principales, des paquets internes ou des produits de base, tous vos produits doivent être étiquetés avec une étiquette de produit à code-barres lisible. À chaque couche de votre emballage, notre équipe opérationnelle doit être en mesure de déterminer rapidement le contenu et la quantité exacte sans avoir à ouvrir l'article. Si le numéro de produit scannable contenu dans le code-barres est différent du numéro de produit imprimé, veuillez indiquer les deux numéros dans le produit lors de sa création.

## Conteneurs chargés au sol

Bien qu'il puisse sembler préférable d'optimiser l'espace pour envoyer des cartons en vrac au lieu de palettiser vos marchandises, le compromis réside dans les frais supplémentaires pour reconfigurer votre envoi et les frais d'attente potentiels évalués par le chauffeur livrant les envois.

## Produit divergent

Aidez-nous à maintenir l'exactitude des stocks. Assurez-vous que votre inventaire sortant correspond aux informations ASN dans Weavenn et que l'étiquetage est

conforme à nos normes. Suivez-les directives pour éviter les frais liés au comptage des quantités et/ou à la correction des écarts entre les produits.

## **Caisses principales et/ou palettes à références mixtes**

Pour faciliter le processus de réception et garantir une gestion précise des stocks et l'exécution des commandes sortantes, nous ne pouvons pas accepter de cartons maîtres ou d'emballages intérieurs mixtes. Une palette doit comporter des caisses maîtresses contenant uniquement un seul produit. Il faut beaucoup de travail pour décomposer et trier les boîtiers principaux et les emballages intérieurs de SKU mixtes ; si cela s'avère nécessaire, cela entraînera des retards et des frais.

## **Produit mal emballé**

Pour protéger vos marchandises, nous avons des réglementations strictes sur la manière dont votre produit doit être emballé afin de garantir une manipulation appropriée et un stockage sûr. Nous exigeons des dimensions de palettes spécifiques par emplacement, et toutes les palettes doivent être emballées sous film rétractable pour garantir l'intégrité et la stabilité du chargement pendant le transport. Voir la page 5 pour plus de détails sur la façon d'emballer vos envois entrants.

## **Livraison de petits colis**

Les livraisons de petits colis entraîneront des frais par cas. Si la livraison de petits colis concerne des SKU mixtes, des frais de déballage seront facturés par unité.

## **Rappel**

Chaque palette (ou caisse principale si vous n'expédiez pas de palettes) doit avoir une étiquette ASN.

Les envois mixtes de caisses principales sont non conformes et entraîneront des frais à la réception.

Chaque caisse principale, emballage intérieur et produit de base DOIT avoir le code-barres lisible du produit de base, ainsi que la qualité des produits de base à chaque niveau d'emballage.

Si le produit arrive sans étiquetage approprié, attendez-vous à des retards et à des frais supplémentaires.

# Expédition de votre envoi

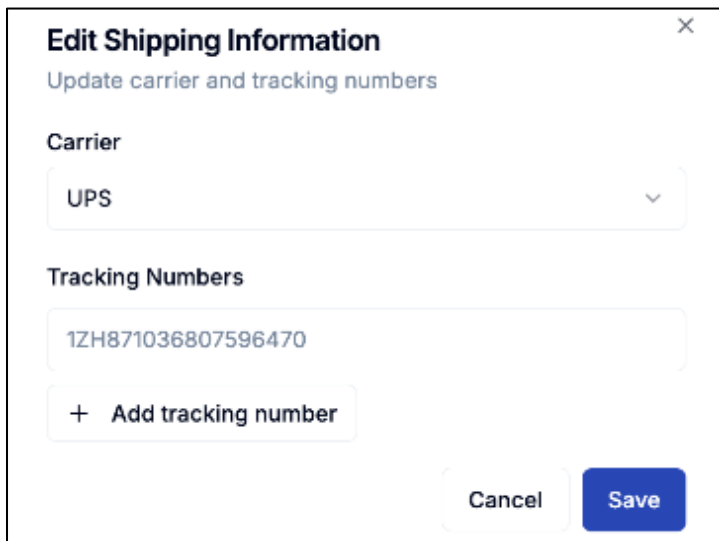
Expédition du stock vers un centre de distribution Weavenn.

## Expédition vers un centre de distribution

Utilisez le transporteur de votre choix pour envoyer les stocks aux centres de distribution Weavenn.

### Fournir des numéros de suivi

Après avoir expédié vos stocks et reçu un numéro de suivi de votre transporteur, éditez votre inbound pour ajouter dans le champ « Declare Shipping » la sélection du transporteur et le numéro de tracking de tous vos colis. Fournissez votre numéro de suivi lors de l'enregistrement de votre entrée sur votre portail marchand Weavenn.



Si le numéro de suivi n'est pas disponible, mettez à jour la date de livraison.

## Mode de transport et sélection du transporteur

Un « envoi » est défini comme tous les colis expédiés d'un endroit en une journée vers une seule installation de Weavenn (1 envoi = 1 ASN). Une sélection incorrecte du mode et le défaut de regrouper les expéditions de fret collectées sont soumis à des frais de non-conformité.

### Matrice de décision de mode - Petit colis ou LTL/TL

Taille de l'envoi	Inférieur ou égal à Pallet Max	Supérieur à LTL Pallet Max
Supérieur à un petit colis Poids max Inférieur ou égal à LTL Poids max	Envoyer en LTL	Envoyer en LTL
Supérieur à petits colis Poids max	Envoyer en LTL ou HWA ou TL	Envoyer en LTL ou HWA ou TL

## Matrice de décision de mode - LTL ou TL

Taille de l'envoi	Moins de 14 cartons	Supérieur ou égal à 14 cartons
Inférieur ou égal à un petit colis Poids max	Envoyer un petit colis	Envoyer en LTL
Supérieur à petits colis Poids max	Envoyer en LTL ou HWA ou TL	Envoyer en LTL ou HWA ou TL

## Envois de petits colis

- ☑ Marquages appropriés sur chaque carton ;
- ☑ Correctement emballé pour éviter les dommages ;
- ☑ Référencez l'ID d'ordre d'entrée en stock Weavenn dans le champ de manifeste approprié.

## Envois LTL ou TL

- ☑ Les expéditions palettisées doivent être expédiées sur des palettes EURO de qualité A ou B
  - Des planches de coin et un film rétractable approprié doivent être utilisés
  - Marquages appropriés sur chaque carton et palette et exigences de construction de palettes
- ☑ UPC/EAN/code-barres obligatoire
  - Correctement emballé
  - Correctement emballé sous film rétractable
  - Pas de surplomb
- ☑ Le numéro ASN Weavenn doit être inclus sur le BOL.

## Prise de rendez-vous

Lors de l'expédition de votre envoi, veuillez noter les détails concernant la prise de rendez-vous en fonction de l'endroit où vous expédiez. Chaque emplacement varie, il vous faut donc consulter les informations ci-dessous pour comprendre les exigences, les formulaires et toute information supplémentaire nécessaire pour planifier une livraison. Le rendez-vous doit être envoyé à l'adresse email suivante : [hypercare@weavenn.com](mailto:hypercare@weavenn.com) et confirmé. S'il y a moins de 14 cartons, envoyez la date la plus précise à laquelle les produits seront reçus au service client de notre entrepôt : [hypercare@weavenn.com](mailto:hypercare@weavenn.com)

## Détails des rendez-vous et de la planification

- ☑ Les rendez-vous ne durent que 15 à 30 minutes, en fonction du site. Un nouveau rendez-vous sera requis en cas d'absence d'un rendez-vous ;
- ☑ Un pre advice doit être mentionné lors du rendez-vous ;
- ☑ Le nombre de colis devra obligatoirement être mentionné
- ☑ Un email de confirmation doit être reçu du responsable de l'entrepôt ;
- ☑ Le numéro de pré-avis doit être visible et accessible sur le colis ;
- ☑ Tous les colis devront obligatoirement être numérotés ; ex 1/3, 2/3...
- ☑ Les matières dangereuses doivent être notées avant la planification du rendez-vous de livraison ;
- ☑ Les marchandises dangereuses doivent être notées avant la planification du rendez-vous de livraison. Ceux-ci incluent les dommages, les colis altérés et les chargements dangereux ;
- ☑ Si une partie de l'envoi (ASN/PO) n'est pas disponible à la date d'expédition, veuillez nous appeler ou nous envoyer un e-mail à l'avance ;
- ☑ Tous les conteneurs chargés au sol nécessitent également des rendez-vous suivant le processus de prise de rendez-vous par établissement ci-dessous. Ils sont considérés comme non conformes et entraîneront des frais.

### Localisation France

Tous les chauffeurs effectuant des ramassages ou des livraisons dans les installations françaises de Weavenn sont tenus de présenter leur permis de conduire en cours de validité et doivent être entièrement formés à l'ADR (« Accord Européen Relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route ») en cas de transport de marchandises dangereuses.

CEVA Logistique, Entreprises

Pour Weavenn

Adresse : 5 Rue Louis Blériot, 77290 Compans, Île-de-France, France

Hauteur maximale de la palette : 1,80 mètres

Horaires de planification (en heure locale) : 10h00 à 16h00 | Lundi – vendredi

Coordonnées : [hypercare@weavenn.com](mailto:hypercare@weavenn.com)

Toutes les expéditions palettisées nécessitent un rendez-vous de livraison qui doit être fixé par le transporteur.

## Exemple Emballage colis



Le numéro de pré-avis est visible sur l'extérieur du colis, ainsi que le poids et le numéro du colis sur l'ensemble des colis composant le pré-avis.

## Informations Complémentaires

### Réception internationale

Si vous importez des stocks, vous devez dédouaner et payer les taxes et droits sur les stocks. Pour satisfaire aux exigences en matière de documentation pour un envoi reçu, vous devez fournir les informations correctes de l'importateur officiel et du numéro d'identification fiscale et la réception doit arriver à l'entrepôt libre de douane, de droits et de tarifs. Le non-respect de ces exigences peut entraîner le refus de l'inventaire et/ou des frais supplémentaires facturés.

### Utilisation de courtiers en douane pour l'expédition internationale

Il est recommandé de travailler avec un courtier en douane pour importer des stocks afin de minimiser les retards. Les courtiers en douane vous aideront à dédouaner et à respecter les réglementations internationales en matière d'importation.

## Douanes sur les marchandises importées

Pour les douanes et les droits sur les marchandises importées, vous devez être le destinataire final et assumer la responsabilité du dédouanement des marchandises. Si vous n'expédiez pas la marchandise directement à Weavenn, assurez-vous que l'expéditeur vous indique comme étant responsable des droits de douane. La marchandise que nous recevons doit être dédouanée pour se qualifier pour la réception standard.

Si vous avez des questions supplémentaires sur les exigences de réception, veuillez contacter notre équipe Hypercare : [hypercare@weavenn.com](mailto:hypercare@weavenn.com)

# Classes de marchandises dangereuses

## Autorisé

CLASSE	ACCEPTABILITÉ	EXCEPTIONS	EXEMPLE
Liquides inflammables	AUTORISÉ	Exception : Les produits ou numéros suivants sont interdits : substances qui nécessitent un transport à température contrôlée	Spray antimoustique, vernis à ongles, dissolvant, parfum...
Solides inflammables, substances autoréactives et substances du Code de classement D (Désensibilisé Explosifs)	AUTORISÉ	Exception : Les produits ou numéros suivants sont interdits : UN1204, UN2059, UN3064, UN3343, UN3357, UN3379	
Substances susceptibles de combustion spontanée	AUTORISÉ	Exception : Les produits ou numéros suivants sont interdits : UN2794, UN2795, UN2800 (*1) Matières expédiées à l'état fondu	Phosphore jaune & blanc, Charbon actif
Matériaux corrosifs	AUTORISÉ		Piles, eau de Javel...

Divers marchandises dangereuses	AUTORISÉ	L'approbation est requise avant l'expédition des marchandises : Classe 9 - Piles au lithium endommagées ou défectueuses (UN3090, UN3091, UN3480, UN3481) pour le transport par voie terrestre et maritime. Marchandises interdites Classe 9 - Piles au lithium endommagées ou défectueuses (UN3090, UN3091, UN3480, UN3481) pour le transport par voie aérienne. Exception : UN1845 non autorisé.	Résines époxy
Combustibles	AUTORISÉ		Produits chlorés pour le traitement des piscines...

## Interdit

CLASSE	ACCEPTABILITÉ	EXCEPTIONS	EXEMPLE
Peroxydes organiques	INTERDIT	Exception : Les produits ou numéros suivants sont interdits : - Substances nécessitant une régulation de température - Matériaux présentant un risque de classe 1 - A destination et en provenance du Royaume-Uni et de l'Irlande	Agents de blanchiment, durcisseurs pour la colle
Explosifs	INTERDIT	Exception : Les numéros suivants sont autorisés : UN1057, UN3150, UN3167, UN3479, UN3487. L'approbation est requise avant l'expédition des marchandises. Explosifs de classe 1 (sauf 1.4) + Classe 3 et 4.1 désensibilisé explosifs	Briquets, petites recharges de gaz, les aérosols...
Gaz inflammables	INTERDIT	UN1950 code de classification F et FC, UN2037 code de classification F (non toxique)	
Ininflammable / Gaz non toxiques	INTERDIT	Exception : Les numéros suivants sont autorisés : UN1002, UN1044, UN2073, UN2857, UN3164, UN1013.	Gaz extincteurs, petites cartouches de gaz...
Substances qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables	INTERDIT		
Gaz toxiques	INTERDIT	UN2037 code de classification A/O (non toxique)	
Substances toxiques	INTERDIT		
Substances infectieuses	INTERDIT		
Matières radioactives	INTERDIT		

## Module 2 – Conditions des Services d'Assistance Commerciale

<b>Objet</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Accompagnement des Clients Finaux dans leurs demandes relatives au suivi de leurs commandes portant sur les <b><u>Produits Eligibles commandés par le Client Final auprès des Vendeurs Marketplace sur les Places de Marché Numériques Fnac Darty à l'exclusion de toute autre Place de Marché Numérique</u></b>. L'appel est traité par des conseillers assistance commerciale (ci-après les « <b>Conseillers Assistance Commerciale</b> ») ;</li> <li>Pour simple information du Vendeur Marketplace, à date, les Services d'Assistance Commerciale sont sous-traités par Weavenn à la société Fnac Darty Participations &amp; Services.</li> </ul>
<b>1. Définition des Produits Eligibles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Toutes les catégories de Produits Eligibles aux Services d'e-fulfillment, dès lors que le Client Final dispose d'une preuve d'achat et d'un bon de garantie du Vendeur Marketplace valides.</li> </ul>
<b>2. Territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>France métropolitaine. Etant précisé que Weavenn peut être amenée à faire évoluer le Territoire.</li> </ul>
<b>3. Informations à communiquer par le Vendeur Marketplace sur son Espace Vendeur</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le Vendeur Marketplace accepte la politique de gestion des litiges avec le Client Final proposée par Weavenn en <b>Annexe 21</b> ;</li> <li><b>Ou</b> peut – étant précisé qu'il s'agit d'une option payante – choisir de demander l'application de sa propre politique pour la gestion des réclamations et litiges (remboursement, retour, geste commerciale, etc.). Sur demande du Vendeur Marketplace, Weavenn établira un <b>devis pour validation préalable par le Vendeur Marketplace</b>. Une fois le devis validé, le Vendeur Marketplace communiquera sur son Espace Vendeur les modalités de sa propre politique (remboursement, retour, geste commercial, etc.) que Weavenn appliquera. Dans le cadre de cette option payante, le Vendeur Marketplace peut également communiquer un discours client préétabli qu'il souhaite que les Conseillers Assistance Commerciale communiquent aux Clients Finaux lors des appels de ces derniers.</li> </ul>
<b>4. Réalisation des Services d'Assistance Commerciale</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les Services d'Assistance Commerciale sont réalisés par des Conseillers Assistance Commerciale par messages texte et par téléphone ;</li> <li>Les Clients Finaux prennent contact avec les Conseillers Assistance Commerciale afin de formuler les demandes suivantes, sans que cette liste ne soit exhaustive : <ul style="list-style-type: none"> <li>o Réclamations concernant les Produits Eligibles ;</li> <li>o Suivi des commandes des Produits Eligibles ;</li> <li>o Questions relatives aux Produits Eligibles ;</li> <li>o Litiges transport ;</li> <li>o Gestion des retours ;</li> <li>o Gestion des rétractations ;</li> <li>o Gestes commerciaux ;</li> <li>o Remboursements ;</li> </ul> </li> </ul> <p>En cas de litige ou de réclamation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le Vendeur Marketplace est informé du litige ou de la réclamation, a accès aux échanges entre le Client Final et les Conseillers Assistance Commerciale et peut, à tout moment, décider d'intervenir directement auprès du Client Final ;</li> <li>Weavenn intervient en tant que prestataire du Vendeur Marketplace en vue de trouver une solution au litige avec le Client Final satisfaisant le Vendeur Marketplace (étant observé que par définition, toute solution conforme à la politique de gestion des litiges avec le Client Final acceptée par le Vendeur Marketplace aux termes des présentes, ou conforme à sa propre politique, est considérée comme satisfaisant le Vendeur Marketplace). Toute solution non</li> </ul>

	<p>prévue dans la politique acceptée par le Vendeur Marketplace ou dans la politique du Vendeur Marketplace ne peut être proposée par Weavenn au Client Final qu'avec l'accord du Vendeur Marketplace ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• A chaque fin d'intervention, les Conseillers Assistance Commerciale communiquent au Client Final un message reprenant sa demande</li> <li>• Les horaires des Services Assistance Commerciales sont : de 9h à 19h 6 jours sur 7 <i>a minima</i> - du lundi au samedi (hors jours fériés) ;</li> </ul>
<b>5. Conditions de retour des Produits Eligibles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Vendeur Marketplace autorise expressément Weavenn à gérer les retours à sa discrétion. Weavenn prend en charge tout retour lié aux rétractations des Clients Finaux (dans les délais légaux ou non), aux litiges transport, et aux avaries, pertes ou vols liés au transport ;</li> <li>• Dans le cadre des Services d'Assistance Commerciale, Weavenn n'est pas responsable du traitement des demandes des Clients Finaux relatives aux garanties légales de conformité, garanties commerciales, et à tous les sujets en lien avec la mise en service du Produit Eligible, l'utilisation du Produit, son utilisation ou ses pannes, et tout service après-vente. Le Vendeur Marketplace est responsable de l'acceptation des retours des Produits Eligibles conformément à la réglementation applicable et aux conditions générales de vente acceptées par le Client Final. Ces retours seront directement traités par le Vendeur Marketplace avec les Clients Finaux. Weavenn redirigera alors le Client Final vers le Vendeur Marketplace.</li> </ul>
<b>6. Réclamations</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Weavenn s'engage à investiguer en cas de réclamation d'un Client Final sur les circonstances ayant donné lieu au litige afin d'identifier son origine ;</li> <li>• Le Vendeur Marketplace pourra réclamer à Weavenn les justificatifs relatifs à tout remboursement effectué ou à toute résolution de la demande d'un Client Final ;</li> <li>• En cas de désaccord sur l'issue donnée à la réclamation d'un Client Final, les Parties feront leurs meilleurs efforts pour parvenir à la résolution amiable du litige ;</li> <li>• Il est toutefois expressément prévu que le Vendeur Marketplace ne pourra pas formuler de réclamations portant sur une décision prise dans le cadre des Services d'Assistance Commerciale, au-delà de trente (30) jours après la réception par Weavenn de la réclamation du Client Final (délai de forclusion).</li> </ul>
<b>7. Protocole de remboursement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Weavenn agit en tant que mandataire en accord avec la réglementation en vigueur ;</li> <li>• Weavenn pourra donc être amené à procéder à des remboursements pour des litiges sur les sujets suivants relatifs aux Produits Eligibles : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Exercice du droit de rétractation ;</li> <li>○ Produit perdu ;</li> <li>○ Produit abimé ;</li> <li>○ Référence de Produit non conforme.</li> </ul> </li> </ul> <p>Dans ce cadre, toute somme versée par Weavenn en application de ces instructions est versée au nom et pour le compte du Vendeur Marketplace qui s'engage, sur présentation des justificatifs, à en rembourser le montant à Weavenn sans délai. Il est bien précisé que ce remboursement peut donner lieu à un prélèvement SEPA ou à une compensation, tels que prévus dans l'article 13.4 des CGS (« Conditions de paiement des Services Weavenn »).</p>
<b>Annexes du Module 2</b>	<b>Annexe 2.1.</b> : Politique de gestion des litiges avec le Client Final proposée par Weavenn

**Module 2**  
Annexe 2.1. – Politique de gestion des litiges avec le Client Final proposée par Weavenn

<b>1. Article déclaré non reçu par le client</b>	<b>PREREQUIS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sollicitation Client (appel, message, réclamation)</li> <li>Tout type de montant commande (sans seuil)</li> <li>Date de livraison estimée dépassée (DLE max)</li> </ul>
	<b>CONTEXTE LITIGE</b>	Le Client n'a pas reçu son produit OU Suivi colis bloqué
	<b>DOCUMENTS DEMANDES AU CLIENT FINAL</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Attestation non-réception (LND)</li> <li>Pièce d'identité (CNI)</li> </ul>
	<b>ACTION WEAVERN</b>	Vérification du tracking et enquête transporteur
	<b>REPONSE APPOREE AU CLIENT FINAL</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>CAS 1 : Bon de livraison signé (avec signature similaire aux documents envoyés) et enquête transporteur avec preuve de signature → Client débouté</li> <li>CAS 2 : Signature absente (ou différente des documents envoyés) et/ou colis bloqué/perdu → Solution privilégiée : envoi d'un nouveau produit → Solution alternative : remboursement</li> <li>CAS 3 : Client ne répond pas sous 7 jours malgré des relances → Client débouté</li> </ul>
<b>2. Droit de rétractation client (produit reçu)</b>	<b>PREREQUIS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sollicitation Client (appel, message, réclamation)</li> <li>Tout type de commande livrée ou refusée à la livraison</li> <li>Délai des 14 jours respecté (à compter de la livraison du bien commandé)</li> </ul>
	<b>CONTEXTE LITIGE</b>	Le produit est chez le client (livraison acceptée).
	<b>DOCUMENTS DEMANDES AU CLIENT FINAL</b>	Photo du produit réceptionné : le produit doit être complet et dans son état d'origine (emballage, accessoires, notice...).
	<b>ACTION WEAVERN</b>	Vérification du produit à la réception
	<b>REPONSE APPOREE AU CLIENT FINAL</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>CAS 1 : le produit est non déballé (état neuf) → Produit remis en stock → Remboursement</li> <li>CAS 2 : le produit est détérioré (emballage manquant, produit utilisé, ...) → Le produit est mis à part dans l'entrepôt → Remboursement partiel (décote de 5% sur un produit éditorial et 10% pour les autres produits)</li> </ul>
<b>3. Droit de rétractation client (produit refusé)</b>	<b>PREREQUIS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sollicitation Client (appel, message, réclamation)</li> <li>Tout type de commande livrée ou refusée à la livraison</li> <li>Délai des 14 jours respecté (à compter de la livraison du bien commandé)</li> </ul>
	<b>CONTEXTE LITIGE</b>	Le produit a été refusé lors de la livraison.
	<b>ACTION WEAVERN</b>	Vérification du tracking retour du produit

	REPONSE APPORTEE AU CLIENT FINAL	<ul style="list-style-type: none"> <li>CAS 1 : le produit est intact → Produit remis en stock → Remboursement</li> <li>CAS 2 : le produit a été abimé pendant le transport → Le produit est mis à part dans l'entrepôt → Remboursement</li> </ul>
4. Article non conforme à la description	PREREQUIS	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sollicitation Client (appel, message, réclamation)</li> <li>Le produit reçu est différent de celui commandé : mauvaise couleur / pas le bon nombre d'article / erreur référence</li> </ul>
	CONTEXTE LITIGE	Client a reçu le mauvais produit.
	DOCUMENTS DEMANDES AU CLIENT FINAL	Photo du produit réceptionné : le produit doit être de la mauvaise couleur / pas dans le nombre d'article commandé / être un produit différent du produit commandé.
	ACTION WEAVERN	<ul style="list-style-type: none"> <li>Vérification de la référence du produit envoyé à l'entrepôt</li> <li>Edition d'une étiquette prépayée au client</li> </ul>
	REPONSE APPORTEE AU CLIENT FINAL	<ul style="list-style-type: none"> <li>Solution privilégiée : geste commerciale (produit éditorial : 5%, produit technique : 10%)</li> <li>Solution alternative : retour produit et remboursement</li> </ul>
5. Article abimé durant le transport	PREREQUIS	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sollicitation Client (appel, message, réclamation)</li> <li>Tout type de montant commande (sans seuil)</li> <li>Déclaration casse dans les 72h (ET/OU réserves émises)</li> </ul>
	CONTEXTE LITIGE	Client reçoit un produit cassé durant le transport.
	DOCUMENTS DEMANDES AU CLIENT FINAL	Photo/vidéo du produit réceptionné : vérification de l'emballage et/ou état de fonctionnement du produit.
	ACTION WEAVERN	<ul style="list-style-type: none"> <li>Vérification du bon de livraison pour identifier si des réserves ont été émises</li> <li>Edition d'une étiquette prépayée au client</li> </ul>
	REPONSE APPORTEE AU CLIENT FINAL	<ul style="list-style-type: none"> <li>CAS 1 : Le client a émis des réserves → Solution privilégiée : geste commerciale (produit éditorial : 5%, produit technique : 10%) → Solution alternative : retour produit et remboursement</li> <li>CAS 2 : Le client s'est manifesté dans les 72h → Solution privilégiée : geste commerciale (produit éditorial : 5%, produit technique : 10%) → Solution alternative : retour produit et remboursement</li> </ul>
6. Annulation commande	PREREQUIS	Sollicitation Client (appel, message, réclamation)
	CONTEXTE LITIGE	Le client souhaite annuler sa commande alors que celle-ci a déjà été débitée.
	REPONSE APPORTEE AU CLIENT FINAL	L'annulation de la commande n'est pas possible, il faudra alors que le client refuse sa commande ou exerce son droit de rétractation (voir motif « Droit de rétractation client »).

### Module 3 – Conditions des Services Retrait Colis

Objet	<ul style="list-style-type: none"> <li>Fournir aux Clients Finaux un service de retrait et de retour de leur colis en magasins.</li> <li>Pour simple information du Vendeur Marketplace, à date, les Services Retrait Colis seront sous-traités par Weavenn à la société Fnac Darty Participations &amp; Services.</li> </ul>
1. Définition des Produits Eligibles	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le colis ne doit pas excéder un poids de 20 kilogrammes et ne doit pas excéder les dimensions maximales autorisées suivantes : L = 150 cm, L+2H+2l = 300 cm (dimensions dépliées). Autrement dit, la somme de la longueur + 2 hauteurs + 2 largeurs ne doit pas excéder 300 cm, la longueur ne devant pas excéder 150 cm.</li> <li>Les Services Retrait Colis ne sont disponibles <b>que pour les produits commandés par le Client Final sur les Places de Marché Numériques Fnac Darty.</b></li> </ul>
2. Territoire et magasins	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les Services Retrait Colis ne sont disponibles que pour un retrait dans les magasins intégrés du réseau Fnac-Darty figurant sur la liste en <b>Annexe 3.1</b>. Les Services Retrait Colis font l'objet d'un déploiement progressif à compter de juillet 2025. Tous les points de retrait de la liste initiale communiquée en <b>Annexe 3.1</b> ne sont pas encore opérationnels pour ce mode de retrait, le Client Final ne pouvant sélectionner sur la Place de Marché Numérique Fnac Darty que les points de retrait effectivement disponibles à la date de sa commande. La possibilité de choisir un magasin du réseau Fnac Darty comme point de retrait dépend de la disponibilité effective du service dans ce magasin au moment de la commande du Client Final que le Vendeur Marketplace peut également vérifier sur la Place de Marché Numérique Fnac Darty. Weavenn ne saurait être tenu responsable de l'indisponibilité du service de retrait en magasin dans certains points de vente. Il est expressément précisé que la liste communiquée en <b>Annexe 3.1</b> est par essence susceptible d'évoluer.</li> </ul>
3. Tarifs	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Annexe 3.2.</b></li> <li>Ces tarifs incluent la préparation de la commande, l'emballage et le transport (aller et retour) et se substituent aux tarifs prévus en <b>Annexe 1.1. du Module 1</b> relatifs à la préparation de la commande, l'emballage et le transport.</li> </ul>
4. Facturation	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les factures sont émises par décade : <ul style="list-style-type: none"> <li>le 11 du mois pour les Services Retrait Colis réalisés entre le 1er et le 10 du mois ;</li> <li>le 21 pour les Services Retrait Colis réalisés entre le 11 et le 20 du mois ;</li> <li>et le 1er du mois pour les Services Retrait Colis réalisés entre le 21 et le dernier jour du mois précédent.</li> </ul> </li> </ul>
5. Informations à communiquer par le Vendeur Marketplace sur son Espace Vendeur	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le Vendeur Marketplace sélectionne sur son Espace Vendeur les Produits Eligibles disponibles en retrait colis magasin Fnac-Darty. Weavenn se réserve le droit d'exclure certaines catégories ou certains Produits pour des raisons de sécurité, de manutention et de transport.</li> </ul>
6. Réalisation des Services Retrait Colis	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les Services Retrait Colis comprennent : <ul style="list-style-type: none"> <li>Le retrait des colis : L'accueil des Clients Finaux et la remise du colis sous réserve de la fourniture du numéro de commande ou référence de commande au nom du Client Final, ainsi que d'une preuve de l'identité du Client Final. En cas de défaut de preuve de l'identité du Client Final, Weavenn, ou son sous-traitant, se réserve le droit de refuser de remettre le colis et consignera ce refus – sa responsabilité ne peut être engagée à ce titre ;</li> <li>Le retour des colis : la reprise en magasin et le renvoi à l'entrepôt d'origine des colis : <ul style="list-style-type: none"> <li>non retirés par les Clients Finaux dans un délai de quinze (15) jours à compter de leur mise à disposition en magasin ;</li> <li>endommagés et refusés par les Clients Finaux ;</li> </ul> </li> </ul> </li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ retirés en magasin par les Clients Finaux mais faisant l'objet d'un droit de rétractation.</li> <li>• Le stockage et la mise à disposition en magasin seront limités à une durée de quinze (15) jours à compter de l'information adressée au Client Final de la disponibilité du colis en magasin. Passé ce délai, le colis sera renvoyé à l'entrepôt d'origine et réintégré en stock.</li> </ul>
<b>Annexes</b>	<b>Annexe 3.1 – Liste des magasins Fnac</b> <b>Annexe 3.2 – Tarifs des Services Retrait Colis</b>

## Module 3

### Annexe 3.1. – Liste des magasins

UG mag	MAGASIN	REGION	MAIL	N° CADRE DE PERMANENCE	ADRESSE SITE
3901	AIX EN PROVENCE	REGION SUD EST	directeur.aix-en-provence@fnac.com	04 42 90 65 21	Les Allées Provençales 160 avenue Giuseppe Verdi 13100 Aix-en-Provence
4302	AMIENS	REGION NORD	directeur.amiens@fnac.com	03 22 22 48 66	12, Rue des 3 Cailloux - 80000 Amiens
2601	ANGERS	REGION BRETAGNE	directeur.angers@fnac.com	02 41 24 33 08	25, rue Lenepveu 49023 Angers
302	ANNECY	REGION RHONE ALPES	directeur.annecey@fnac.com	04 50 88 90 09	CC Courier 65, rue Carnot 74000 Annecy
6917	ANNEMASSE	REGION RHONE ALPES	directeur.annemasce@fnac.com	04 80 29 30 13	CC Praz du Léman (Géant) 14 rue de la Résistance 74100 Annemasse
2901	AVIGNON	REGION SUD EST	directeur.avignon@fnac.com	04 90 14 35 35	19, rue de la République 84000 Avignon
6905	AVIGNON LE PONTET	REGION SUD EST	directeur.avignon-le-pontet@fnac.com	04 88 99 03 30	Centre Commercial Avignon Nord 84130 Avignon
6901	BAYONNE	REGION SUD OUEST	directeur.bayonne@fnac.com	05 33 71 00 09	42-44, Ave Maréchal Sout 64100 Bayonne
132	BEAUGRENELLE	REGION PARIS	directeur.beaugrenelle@fnac.com	01 70 70 15 01	CC Beaugrenelle 5, rue Linois 75015 Paris
403	BELFORT	REGION EST	directeur.belfort@fnac.com	03 84 57 33 97	Faubourgs de France - 90000 Belfort
4022	BERCY	REGION CODIREP	directeur.bercy@fnac.com	01 76 77 43 22	CC Bercy Village 49/53, Cour Saint-Emilion - 75012 Paris
134	BESANCON	REGION EST	directeur.besancon@fnac.com	03 70 29 02 69	Ccial de Chateaufariné, 2 rue Rene Char, 25000 Besançon
1301	BORDEAUX	REGION SUD OUEST	directeur.bordeaux@fnac.com	05 56 00 21 51	50, rue Sainte Catherine 33000 Bordeaux
6902	BORDEAUX LAC	REGION SUD OUEST	directeur.bordeauxlac@fnac.com	05 57 19 80 52	CC Auchan - quartier du lac Avenue des quarante journaux 33300 Bordeaux
4016	BOULOGNE	REGION CODIREP	directeur.boulogne@fnac.com	01 47 12 45 09	CC Les Passages de l'Hôtel de Ville 5, rue Tony Garnier - 95014 Cergy
4301	BOURGES	REGION CENTRE	directeur.bourges@fnac.com	02 45 41 07 18	Centre Commercial Carrefour - Rue de la Chappe - 18000 Bourges
4303	BREST	REGION BRETAGNE	directeur.brest@fnac.com	02 98 33 88 31	CC Espace J. Jaurès 65, rue Jean Jaurès 29218 Brest
1601	CAEN	REGION BRETAGNE	directeur.caen@fnac.com	02 31 39 41 40	Centre Paul Doumer Rue de Bras 14000 Caen
136	CAGNES SUR MER	REGION SUD EST	directeur.cagnes-sur-mer@fnac.com	04 83 53 10 31	Centre Polygone Riviera 119, avenue des Alpes 06800 Cagnes sur mer
903	CANNES	REGION SUD EST	directeur.cannes@fnac.com	04 97 06 29 70	83, rue d'Antibes 06400 Cannes
139	CARRÉ SENART	REGION CODIREP	directeur.carre-senart@fnac.com	01 72 08 03 79	CC Carré Sénart - 3 allée du préambule - 77570 Lieusaint
4008	CERGY	REGION CODIREP	directeur.cergy@fnac.com	01 30 75 38 45	CC Les 3 Fontaines Avenue des 3 Fontaines - 95014 Cergy
3902	CHAMBERY	REGION RHONE ALPES	directeur.chambery@fnac.com	06 34 40 48 77	Place de Genève Les Halles de Chambéry 73000 Chambéry
6918	CHAMBOURCY	REGION NORD	directeur.chambourcy@fnac.com	01 72 13 23 23	CC Les Vergers de la Plaine - RN 13 - 78240 Chambray
4201	CHAMPS-ELYSEES	REGION PARIS	directeur.champs@fnac.com	01 53 53 64 81	74, Ave des Champs Elysées - 75008 Paris
3301	CHARTRES	REGION CENTRE	directeur.chartres@fnac.com	02 45 26 05 37	18, rue Noël Bailly 28000 Chartres
138	CLAYE SOUILLY	REGION NORD	directeur.clayesouilly@fnac.com	01 83 90 19 08	3 rue Robert Schuman route, N3, Lieudit "les Masures" Commune de Claye-Souilly, 77410 Claye-Souilly
801	CLERMONT-FERRAND	REGION CENTRE	directeur.clermont@fnac.com	04 43 97 24 54	CC Jaudé 18 rue d'Allagnat 63000 Clermont-ferrand
406	COLMAR	REGION EST	directeur.colmar@fnac.com	03 69 85 48 42	Centre Commercial Shop'in Houssem Rue du Buhfeld, Houssem - 68125 Houssem
6909	CREIL	REGION NORD	directeur.creil@fnac.com	03 44 28 83 78	Rue de l'Egalité ZAC du Bois des Fenêtres 60740 Saint Maximin
4003	CRETEIL	REGION CODIREP	directeur.creteil@fnac.com	01 43 99 62 52	CC Créteil Soleil - Porte 13 Avenue du Général de Gaulle - 94012 Créteil
6911	CROIX BLANCHE	REGION CENTRE	directeur.stgenevieve@fnac.com	01 81 86 09 62	17, rue des Petits Champs 91700 Sainte Geneviève des Bois
1001	DIJON	REGION EST	directeur.dijon@fnac.com	03 80 44 80 58	24, rue du Bourg 21000 Dijon
101	FORUM	REGION PARIS	directeur.forum@fnac.com	01 40 41 80 40	1-7, Rue Pierre Lescot - 75001 Paris
6907	GENNEVILLIERS	REGION NORD	directeur.gennevilliers@fnac.com	01 41 47 35 09	Parc Commercial Chateraines 92230 Gennevilliers
304	GRENOBLE GRAND PLACE	REGION RHONE ALPES	directeur.grenoblegp@fnac.com	06 16 69 08 37	CC 119, Grand'Place 38100 Grenoble
301	GRENOBLE VICTOR HUGO	REGION RHONE ALPES	directeur.grenoble@fnac.com	06 26 83 06 73	4, rue Félix-Poulat 38000 Grenoble
6908	HERBLAY	REGION NORD	directeur.herblay@fnac.com	01 34 50 58 12	ZAC des Copistes Boulevard du Havre 95220 Herblay
4004	LA DEFENSE	REGION CODIREP	directeur.defense@fnac.com	01 40 90 40 40	CNIT 2, place de La Défense - 92053 La Défense
135	LA ROCHELLE	REGION CENTRE	directeur.larochelle@fnac.com	05 16 59 09 50	16-18 rue du 18 Juin, 17138 Puilboreau
703	LABEGE	REGION SUD OUEST	directeur.labège@fnac.com	05 62 88 20 13	CC Labège 2 - 700 La Pyrénéenne ZAC Grande BORDE 31670 Labège
130	LAMPERTHEIM	REGION EST	directeur.lampertheim@fnac.com		Route de Brumath 67450 Lampertheim
1103	LE HAVRE	REGION NORD	directeur.lehavre@fnac.com	02 32 74 67 87	Espace René-Coty 22, rue Casimir-Perier 76600 Le Havre
2701	LE MANS	REGION BRETAGNE	directeur.lemans@fnac.com	02 43 39 50 88	CC Les Jacobins 13, rue Claude-Blondeau 72000 Le Mans
601	LILLE	REGION NORD	directeur.lille@fnac.com	03 20 15 58 54	20, rue St Nicolas (NB: Retrait des achats, CCIal Les Tanneurs) 59000 Lille
3701	LIMOGES	REGION CENTRE	directeur.limoges@fnac.com	05 19 39 09 24	8, rue des Combes BP 30190 87005 Limoges
3501	LORIENT	REGION BRETAGNE	directeur.lorient@fnac.com	02 97 84 38 43	9, Place Aristide Briand 56100 Lorient
201	LYON BELLECOUR	REGION RHONE ALPES	directeur.lyon1@fnac.com	06 26 83 06 73	85, rue de la République 69002 Lyon
202	LYON PART-DIEU	REGION RHONE ALPES	directeur.lyon2@fnac.com	04 78 71 87 18	CC Part Dieu 17, rue du Dr Bouchout 69003 Lyon
501	MARSEILLE	REGION SUD EST	directeur.marseille@fnac.com	04 91 39 94 44 / 06 25 86 09 10	Centre Bourse 17 Cours Bourse 13001 Marseille
503	MARSEILLE VALENTINE	REGION SUD EST	directeur.lavalentine@fnac.com	04 91 35 65 67	CC La Valentine Route de la Sablière 13011 Marseille
405	METZ	REGION EST	directeur.metz@fnac.com	03 87 34 68 84	4, rue Winston Churchill 57000 Metz
3101	MONACO	REGION SUD EST	directeur.monaco@fnac.com	00377 93 10 81 81 / 06 25 86 09 10	CC Le Métropole 17, avenue des Spélugues 98000 Monaco
103	MONT-PARNASSE	REGION PARIS	directeur.montparnasse@fnac.com	01 49 54 31 00	136, Rue de Rennes - 75006 Paris
1501	MONTPELLIER	REGION SUD OUEST	directeur.montpellier@fnac.com	04 67 99 73 33	CC Le Polygone 1 rue des Pertuisanes 34000 Montpellier
402	MULHOUSE	REGION EST	directeur.mulhouse@fnac.com	03.89.36.55.94	54, rue du Sauvage 68100 Mulhouse
2301	NANCY	REGION EST	directeur.nancy@fnac.com	03.83.17.37.20	2, avenue Foch 54000 Nancy
2101	NANTES	REGION BRETAGNE	directeur.nantes@fnac.com	06 26 78 08 18	Place du Commerce BP 63215 44032 Nantes
901	NICE	REGION SUD EST	directeur.nice@fnac.com	04 92 17 77 99 / 06 15 79 32 76	La RIVIERA 44-46 avenue Jean Médecin 06008 Nice
2501	NIMES	REGION SUD OUEST	directeur.nimes@fnac.com	06 26 83 01 93	La Coupole des Halles 22 bd Gambetta 33000 Nîmes
4009	NOISY LE GRAND	REGION CODIREP	directeur.noisy@fnac.com	01 48 15 68 12	CCR Arcades 270, clos Mont d'Est - 93193 Noisy le Grand
1201	ORLEANS	REGION CENTRE	directeur.orleans@fnac.com	02 45 40 52 21	16, rue de la République 45000 Orléans
4012	PARINOR	REGION CODIREP	directeur.parinor@fnac.com	01 55 81 53 97	CC Régional Parinor - 93606 AULNAY sous BOIS
4002	PARLY 2	REGION CODIREP	directeur.parly2@fnac.com	01 73 95 38 46	CC Parly 2 - 52, avenue Dutartre - 78150 Le chesnay
2201	PAU	REGION SUD OUEST	directeur.pau@fnac.com	05 59 98 90 69	Palais des Pyrénées Avenue De Lattre De Tassigny 64000 Pau
3601	PERPIGNAN	REGION SUD OUEST	directeur.perpignan@fnac.com	04 68 38 41 85	1 Place de la Résistance, 66000 Perpignan
3201	POITIERS	REGION CENTRE	thomas.bondoux@fnac.com	05 16 69 05 34	CC Cordeliers 4, rue Henri Oudin 86000 Poitiers
6919	QUIMPER	REGION BRETAGNE	directeur.quimper@fnac.com	02 22 65 11 41	CC Géant Casino 163, Route de Benodet 29000 Quimper
2401	REIMS	REGION EST	directeur.reims@fnac.com	03 52 15 37 60	53 Place Drouet d'Erlon 51100 Reims
6912	REIMS THILLOIS	REGION EST	directeur.thillois@fnac.com	03 52 15 38 30	ZAC Nord-Thillois 51370 Thillois
1401	RENNES	REGION BRETAGNE	directeur.rennes@fnac.com	02 99 67 10 19	CC Colombia Place du Colombier 35000 Rennes
4019	ROSNY 2	REGION CODIREP	directeur.rosny2@fnac.com	01 49 35 29 62	CC Rosny 2 Avenue du Général-de-Gaulle - 93117 Rosny-sous-Bois
1101	ROUEN	REGION NORD	directeur.rouen@fnac.com	02 35 52 72 32	Espace du palais 8, allée Eugène-Delacroix 76000 Rouen
1901	SAINT-ETIENNE	REGION RHONE ALPES	directeur.stetienne@fnac.com	04 77 43 48 33 / 06 16 69 08 51	CC Gérard Monthieu - quartier monthieu 42100 Saint-Etienne
137	SAINT GENIS LAVAL	REGION RHONE ALPES	directeur.stgenislaival@fnac.com		Avenue Général de Gaulle, 69230 SAINT GENIS LAVAL
107	SAINT-LAZARE	REGION PARIS	directeur.stlazare@fnac.com	01 55 31 21 93	109, Rue Saint Lazare - 75009 Paris
4308	SAINT NAZAIRE	REGION BRETAGNE	christine.chotard@fnac.com		Village Commercial Océanis 332, Route de la côte d'Amour 44600 Saint-Nazaire
401	STRASBOURG	REGION EST	directeur.strasbourg@fnac.com	03 88 52 21 57 / 06 26 83 07 75	CC La Maison rouge 22, place Kléber 67080 Strasbourg
102	TERNES	REGION PARIS	directeur.etoile@fnac.com	01 44 09 19 92	26-30, Ave des Ternes 75017 Paris
6904	THIAIS	REGION CENTRE	directeur.thiais@fnac.com	01 82 39 48 87	CC Thiais Village 39, rue de la résistance 94320 Thiais
1801	TOULON	REGION SUD EST	directeur.toulon@fnac.com	04 94 03 80 38 / 06 14 44 72 10	CC Mayol Rue du Murier 83000 Toulon
3003	TOULOUSE MICRO	REGION SUD OUEST	directeur.toulousejeannedarc@fnac.com	05 61 11 01 09 / 06 26 83 01 98	77, rue Alsace-Lorraine 31000 Toulouse
701	TOULOUSE WILSON	REGION SUD OUEST	directeur.toulouse@fnac.com	05 34 45 72 29 / 06 21 20 11 39	16, allée Franklin-Roosevelt 31000 Toulouse
1701	TOURS	REGION CENTRE	directeur.tours@fnac.com	02 45 34 31 70	CC les galeries nationales 72, rue Nationale 37000 Tours
2801	TROYES	REGION EST	directeur.troyes@fnac.com	03 10 82 00 68	16 rue des Acacias Parc d'activité "L'aire des Moissons" CC Green center - 10410 Saint-Parres-aux-Tertres
4501	VAL D'EUROPE	REGION CODIREP	directeur.valeurope@fnac.com	01 81 73 05 30	CC International Val d'Europe 14 cours du Danube - Espace 334 - Serris - 77711 Marne la Vallée
3001	VALENCE	REGION RHONE ALPES	directeur.valence@fnac.com	04 75 81 38 26	CC Victor Hugo 17, avenue Victor-Hugo 26000 Valence
1361	VALENCIENNES	REGION NORD	directeur.valenciennes@fnac.com	03 66 20 11 74	CC Place d'armes 12 rue de la Halle 59300 Valenciennes
6906	VANNES	REGION BRETAGNE	directeur.vannes@fnac.com	02 22 87 00 31	Parc de Kerlann 46 rue Théophraste Renaudot 56000 Vannes
4010	VELIZY	REGION CODIREP	directeur.velizy@fnac.com	01 73 95 35 94	CC Vélizy 2 - 2 avenue de l'Europe 78140 Vélizy Villacoublay
6910	VILLEBON	REGION CENTRE	directeur.villebon@fnac.com	01 81 87 26 64	CC Villebon 2, avenue de la Plesse 91140 Villebon

**Module 3**  
**Annexe 3.2. – Tarifs**

<b>Weavenn Retrait Colis – Tarif préparation, expédition, livraison</b>	
Frais d'expédition par produit traité	<u>1 produit par colis sans signature (UPC) € HT</u>
Jusqu'à 100 g	6,69
Au-dessus de 100 et jusqu'à 250 g	6,69
Au-dessus de 250 et jusqu'à 500 g	7,79
Au-dessus de 500 et jusqu'à 750 g	8,18
Au-dessus de 750 et jusqu'à 1 000 g	8,30
Au-dessus de 1 000 et jusqu'à 1 500 g	8,69
Au-dessus de 1 500 et jusqu'à 2 000 g	8,89
Au-dessus de 2 000 et jusqu'à 3 000 g	11,49
Au-dessus de 3 000 et jusqu'à 4 000 g	11,71
Au-dessus de 4 000 et jusqu'à 5 000 g	12,20
Au-dessus de 5 000 et jusqu'à 6 000 g	12,22
Au-dessus de 6 000 et jusqu'à 7 000 g	13,15
Au-dessus de 7 000 et jusqu'à 8 000 g	13,17
Au-dessus de 8 000 et jusqu'à 9 000 g	13,18
Au-dessus de 9 000 et jusqu'à 10 000 g	13,74
Au-dessus de 10 000 et jusqu'à 11 000 g	16,85
Au-dessus de 11 000 et jusqu'à 12 000 g	16,85
Au-dessus de 12 000 et jusqu'à 13 000 g	16,85
Au-dessus de 13 000 et jusqu'à 14 000 g	16,85
Au-dessus de 14 000 et jusqu'à 15 000 g	16,85
Au-dessus de 15 000 et jusqu'à 20 000 g	25,28

**Tarifs retours** : 8 € HT / retour / colis

- Dont 4€ préparation logistique en lien avec l'**Annexe 1.1** du **Module 1** ;
- Dont 4€ transport

# ANNEXES

## Annexe 1 – Modèle de mandat SEPA

### MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA INTERENTREPRISES

***Vous devez signer ce mandat puis nous le renvoyer à l'adresse suivante : [hypercare@weavenn.com](mailto:hypercare@weavenn.com).  
Ce mandat doit également être transmis à votre établissement bancaire.***

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez Weavenn à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la Weavenn. Ce mandat est dédié aux prélèvements SEPA interentreprises. Vous n'êtes pas en droit de demander à votre banque le remboursement d'un prélèvement SEPA interentreprises une fois que le montant est débité de votre compte. Vous pouvez cependant demander à votre banque de ne pas débiter votre compte jusqu'au jour de l'échéance.

Référence Unique de Mandat (RUM)																							
Numéro	<table border="1" style="width: 100%; height: 15px; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 2.5%;"></td><td style="width: 2.5%;"></td><td style="width: 2.5%;"></td><td style="width: 2.5%;"></td><td style="width: 2.5%;"></td><td style="width: 2.5%;"></td><td style="width: 2.5%;"></td><td style="width: 2.5%;"></td><td style="width: 2.5%;"></td><td style="width: 2.5%;"></td><td style="width: 2.5%;"></td><td style="width: 2.5%;"></td> </tr> </table>																						
Identité du débiteur / Titulaire de compte																							
Numéro d'immatriculation (SIREN)																							
Civilité / Forme juridique																							
Nom / Prénom ou Raison sociale																							
Adresse		Numéro, nature et nom de la voie																					
		Code postal et ville																					
		Pays																					
IBAN		<table border="1" style="width: 100%; height: 15px; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 2.5%;"></td><td style="width: 2.5%;"></td><td style="width: 2.5%;"></td><td style="width: 2.5%;"></td><td style="width: 2.5%;"></td><td style="width: 2.5%;"></td><td style="width: 2.5%;"></td><td style="width: 2.5%;"></td><td style="width: 2.5%;"></td><td style="width: 2.5%;"></td><td style="width: 2.5%;"></td><td style="width: 2.5%;"></td> </tr> </table>																					
Bank Identifier Code (BIC)		<table border="1" style="width: 100%; height: 15px; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 2.5%;"></td><td style="width: 2.5%;"></td><td style="width: 2.5%;"></td><td style="width: 2.5%;"></td><td style="width: 2.5%;"></td><td style="width: 2.5%;"></td><td style="width: 2.5%;"></td><td style="width: 2.5%;"></td><td style="width: 2.5%;"></td><td style="width: 2.5%;"></td><td style="width: 2.5%;"></td><td style="width: 2.5%;"></td> </tr> </table>																					
Créancier																							
Nom et Adresse		Weavenn 7, Allée de l'Arche, 92400 Courbevoie																					
Identifiant créancier SEPA		FR34 ZZZ89B4CB																					
Type de paiement		Récurrent																					
Fait à																							
Fait à				Le				<table border="1" style="width: 100%; height: 15px; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 2.5%;"></td><td style="width: 2.5%;"></td><td style="width: 2.5%;"></td><td style="width: 2.5%;"></td><td style="width: 2.5%;"></td><td style="width: 2.5%;"></td><td style="width: 2.5%;"></td><td style="width: 2.5%;"></td><td style="width: 2.5%;"></td><td style="width: 2.5%;"></td><td style="width: 2.5%;"></td><td style="width: 2.5%;"></td> </tr> </table>															
Veuillez signer																							
<i>Signature du débiteur</i>						<i>Signature du créancier</i>																	
<p><i>Les informations contenues dans le présent mandat sont destinées à n'être utilisées que par la Weavenn. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par le débiteur/payeur, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.</i></p>																							

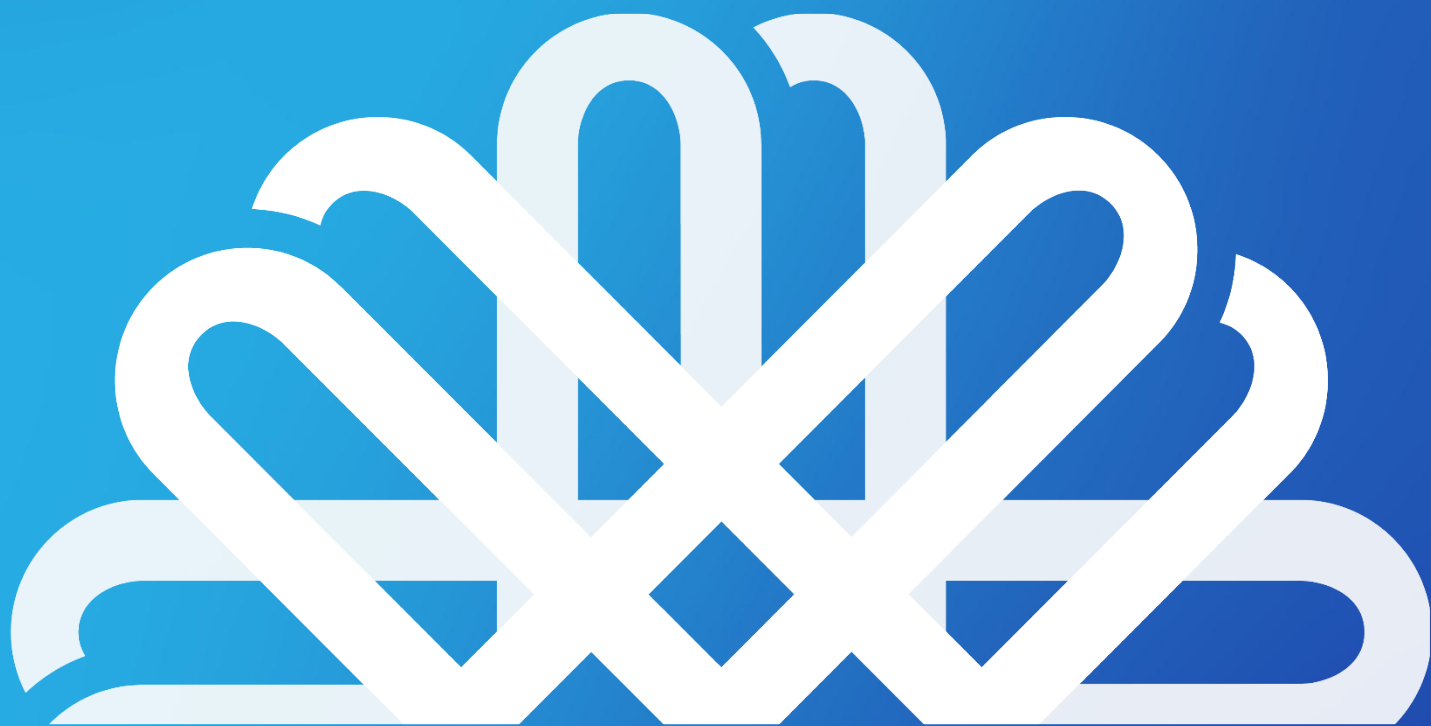
## Annexe 2 – Liste des produits dangereux et interdits

CLASSE	STATUT	EXCEPTIONS	EXEMPLE
<b>Classe 1 : Matières et objets explosibles</b>	<b>INTERDIT</b>	Les numéros suivants sont autorisés : UN1057, UN3150, UN3167, UN3479, UN3487. L'approbation est requise pour avant l'expédition pour les marchandises de classe 1 (sauf 1.4) et les explosifs désensibilisés de classe 3 et 4.1.	Briquets, petites recharges de gaz, aérosols...
<b>Classe 2 : Gaz inflammables</b>	<b>INTERDIT</b>	Code de classification UN1950 F et FC, code de classification UN2037 F (non toxique).	
<b>Classe 2 : Gaz non-inflammables /non-toxiques</b>	<b>INTERDIT</b>	Les numéros suivants sont autorisés : UN1002, UN1044, UN2073, UN2857, UN3164, UN1013.	Extincteurs à gaz, petites cartouches de gaz...
<b>Classe 2 : Gaz toxiques</b>	<b>INTERDIT</b>	Code de classification UN2037 A / O (non toxique).	
<b>Classe 3 : Liquides inflammables</b>	<b>AUTORISÉ</b>	les produits ou numéros suivants sont interdits : substances nécessitant un transport à température contrôlée.	Spray anti-moustiques, dissolvant de vernis à ongles, parfum...
<b>Classe 4.1 : Matières solides inflammables, matières autoréactives, matières explosibles désensibilisées solides et matières qui polymérisent</b>	<b>AUTORISÉ</b>	Les produits ou numéros suivants sont interdits : UN1204, UN2059, UN3064, UN3343, UN3357, UN3379.	
<b>Classe 4.2 : Matières sujettes à l'inflammation spontanée</b>	<b>AUTORISÉ</b>		Phosphore jaune et blanc, charbon actif
<b>Classe 4.3 : Matières qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables</b>	<b>INTERDIT</b>		
<b>Classe 5.1 : Matières comburantes</b>	<b>AUTORISÉ</b>		Produits chlorés pour le traitement des piscines...
<b>Classe 5.2 : Peroxydes organiques</b>	<b>INTERDIT</b>	Les produits ou numéros suivants sont interdits : - Substances nécessitant une régulation de la température - Matières présentant un risque de classe 1 - Vers à destination et en provenance du Royaume-Uni et de l'Irlande.	Agents de blanchiment, durcisseurs de colle...
<b>Classe 6.1 : Matières toxiques</b>	<b>INTERDIT</b>		
<b>Classe 6.2 : Matières infectieuses</b>	<b>INTERDIT</b>		
<b>Classe 7 : Matières radioactives</b>	<b>INTERDIT</b>		
<b>Classe 8 : Matières corrosives</b>	<b>AUTORISÉ</b>	Les produits ou numéros suivants sont interdits : - UN2794, UN2795 UN2800 (*1) - Matières expédiées à l'état fondu.	Piles, eau de Javel...
<b>Classe 9 : Matières et objets dangereux divers</b>	<b>AUTORISÉ</b>	Une autorisation est requise avant l'expédition des marchandises. Piles de classe 9 au lithium endommagées ou défectueuses (UN3090, UN3091, UN3480, UN3481) pour le transport terrestre et maritime. Piles de classe 9 au lithium endommagées ou défectueuses (UN3090, UN3091, UN3480, UN3481) pour le transport par voie aérienne. Produits de base interdits. UN1845 non autorisé.	Résines époxy, ...

Annexe 3 – Code de conduite des affaires

weavenn

**CODE DE  
CONDUITE DES  
AFFAIRES**



# Nos principes éthiques dans la conduite des affaires

Weavenn veille à se comporter de manière responsable et intègre.

Avoir en toutes circonstances une approche éthique des affaires est un gage de pérennité et de confiance de la part de nos partie-prenantes.

Nos principes sont :

- ☑ Agir avec intégrité et sens de la responsabilité
- ☑ Respecter les lois et réglementations
- ☑ Respecter la dignité et les droits de chacun
- ☑ Respecter la vie privée et les données personnelles
- ☑ Faire usage des biens et des ressources de l'entreprise dans le souci de l'intérêt de l'entreprise et de ses actionnaires
- ☑ Respecter la confidentialité des affaires

## Le respect de la personne

### Principes généraux

Weavenn accorde une grande importance au respect de la personne : il porte ainsi une attention toute particulière aux lois, règlements et normes internationales en matière de responsabilité sociale qui ont pour objet de protéger la sécurité, la dignité et l'intérêt de nos clients, de nos collaborateurs et des communautés avec lesquelles nous sommes en relation.

Le respect des droits humains mobilise toute notre vigilance concernant le refus du travail des enfants et du travail dissimulé ou forcé.

Au-delà du rejet de toute discrimination, le respect de la dignité des personnes passe aussi par la promotion de la diversité sociale et la protection de la vie privée afin d'offrir à chaque collaborateur un cadre de travail épanouissant.

L'attention que nous portons à la personne appelle, bien-sûr, au respect de son environnement et de la communauté à laquelle elle appartient.

## **Le respect de la diversité et le refus de la discrimination**

La discrimination est le traitement inégal et défavorable appliqué à certaines personnes notamment en raison de leur origine, de leur religion, de leur genre, de leur handicap, de leur âge ou de leur appartenance syndicale ou politique.

Notre entreprise encourage la diversité, source de richesse humaine, et entend traiter toute personne avec équité.

A ce titre, il refuse toute forme de discrimination et s'engage à favoriser la diversité en créant un environnement où chacun, quel qu'il soit, a l'opportunité de s'épanouir professionnellement et personnellement.

## **La protection contre le harcèlement**

Le harcèlement moral et/ou sexuel se manifeste par des comportements, des paroles ou des actes répétés et hostiles qui portent atteinte à la dignité ou à l'intégrité d'une personne et peuvent conduire à de graves situations de souffrance. Weavenn entend offrir un cadre professionnel où la dignité de chaque collaborateur est reconnue et respectée. L'entreprise compte de surcroît sur la vigilance de chaque collaborateur pour alerter sa hiérarchie en cas de situation de harcèlement moral et/ou sexuel connue.

## **L'interdiction du travail dissimulé ou forcé**

Le travail dissimulé est constitué par le fait de ne pas déclarer officiellement une personne qui travaille dans l'entreprise.

Le travail forcé est défini comme un travail qui est exercé sous la contrainte ou la menace.

Ne pas déclarer un employé revient à le priver de ses droits et à priver la collectivité des cotisations sociales associées à son travail. Attentif aux droits de ses collaborateurs et entendant contribuer à la vie économique et sociale des pays où il est présent, notre entreprise s'engage à ne pas recourir au travail dissimulé.

Forcer une personne à travailler porte atteinte à sa liberté et à sa dignité. Si Weavenn avait connaissance du fait qu'un de ses fournisseurs et prestataires de services ait recours à des employés travaillant sous la contrainte ou la menace, il refuserait ou cesserait immédiatement toute relation avec celui-ci.

## **La protection de la santé et de la sécurité de nos collaborateurs**

Weavenn s'engage à prendre toutes les dispositions nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé de ses collaborateurs.

Notre entreprise se conforme aux règles nationales d'hygiène et de sécurité et veille à ce que chaque collaborateur les respecte.

## **La protection des données personnelles de nos collaborateurs et clients**

Notre entreprise s'engage à respecter la confidentialité des données personnelles et prendra toutes les mesures appropriées pour garantir la sécurité et la protection de ces données. Notre entreprise se conforme aux dispositions françaises ainsi qu'aux règlements Européens en matière de protection des données personnelles.

Des données à caractère personnel ne peuvent être collectées qu'à des fins légitimes et proportionnées. Elles ne peuvent être utilisées qu'aux fins pour lesquelles elles ont été initialement recueillies dans le cadre d'une information transparente et ne doivent pas être conservées au-delà du délai autorisé par la loi.

# **Le respect des biens de l'entreprise**

## **Principes généraux**

Un certain nombre de règles légales ont pour objet spécifique de protéger ceux qui font confiance à l'entreprise et tout particulièrement ses collaborateurs et ses actionnaires.

Certains collaborateurs, en raison des responsabilités ou des fonctions qui leur sont confiées, engagent par leurs décisions ou leur comportement l'avenir de l'entreprise.

Le respect des biens collectifs de l'entreprise appelle de leur part une vigilance toute particulière sur la protection du patrimoine social, économique ou immatériel qui est placé sous leur responsabilité.

La confiance qui leur est accordée leur impose un respect rigoureux des lois ou règles relatives à la prévention de l'abus de bien social et de la fraude.

## **La prévention de l'abus de bien social**

L'abus de bien social consiste, au détriment des collaborateurs et des actionnaires, à faire un usage délibéré des biens de l'entreprise, ou des pouvoirs qu'elle a conférés, contrairement aux intérêts de la société et /ou dans un intérêt personnel. Pour protéger le bien collectif de l'entreprise, notre entreprise s'attache à prendre toutes dispositions nécessaires, y compris en termes de contrôle, pour éviter les abus de biens sociaux.

## **La vigilance sur les conflits d'intérêts**

Un conflit d'intérêts naît d'une situation où l'intérêt personnel et l'intérêt de l'entreprise sont en concurrence.

Il y a conflit d'intérêts lorsqu'un collaborateur ou l'un de ses proches ou alliés est susceptible de tirer profit personnel d'une transaction menée pour le compte d'une société de l'entreprise, avec ses clients ou fournisseurs notamment. Il en va de même si un salarié tente de retenir ou de faire retenir, notamment comme fournisseur, une entreprise dans laquelle lui-même ou un proche ou allié possède, directement ou indirectement un intérêt matériel ou moral.

Les collaborateurs sont invités à éviter toute situation qui laisserait penser qu'ils pourraient privilégier leur intérêt personnel, ou celui de leurs proches, sur celui de l'entreprise. Si, malgré eux, une telle situation se présentait, ils sont conviés à en faire part aussitôt et sans réserve à leur hiérarchie.

## **La rigueur dans l'établissement des états financiers**

Toute société est soumise à l'obligation de tenir une comptabilité rigoureuse qui reflète très exactement la nature et les montants des transactions commerciales et financières qu'elle effectue. Cette obligation légale permet de rendre compte fidèlement aux actionnaires de l'activité de l'entreprise et de maintenir avec eux une relation de confiance. Cette obligation est également le corollaire d'un strict respect des obligations déclaratives françaises.

Ainsi, et pour mémoire, chaque collaborateur est responsable dans le cadre de son activité professionnelle du fait que toute opération commerciale ou financière dont il a la charge soit documentée, conformément aux règles internes de l'entreprise, correctement approuvée et affectée au poste comptable approprié de telle sorte qu'elle reflète très exactement les activités commerciales et financières.

## **La confidentialité des données de l'entreprise**

Les informations confidentielles d'une entreprise font partie de son patrimoine économique. Considérées comme stratégiques, elles peuvent être déterminantes au regard de son développement. La communication, fortuite ou intentionnelle, de telles données peut avoir de graves conséquences sur l'entreprise.

Conscients de l'importance de certaines données, ce qui leur est précisé dans leur contrat de travail, les collaborateurs de l'entreprise sont invités à prendre toutes les mesures nécessaires afin de sécuriser les informations sensibles de l'entreprise.

## **L'image et la mise en avant de l'entreprise sur les réseaux sociaux**

Weavenn assure sa présence sur les réseaux sociaux « classiques » ou externes.

L'entreprise étant une joint-venture entre deux entreprises avec une renommée notable, Fnac Darty et CEVA Logistics, cela impose, pour chacun, une pratique responsable des médias sociaux tant internes, qu'externes.

A ce titre, les représentants de Weavenn expressément habilités à communiquer au nom et pour le compte de Weavenn sur les réseaux sociaux tant internes, qu'externes s'engagent à proscrire tous comportements de nature à porter atteinte à l'intérêt collectif de l'entreprise et à veiller à la cohérence des messages publiés.

Par ailleurs, Weavenn invite l'ensemble de ses collaborateurs qui s'expriment à titre privé sur les réseaux sociaux ou les réseaux communautaires internes à respecter les principes et la valeur de notre entreprise.

A ce titre, Weavenn rappelle que ses collaborateurs sont soumis à un devoir de réserve, de confidentialité et de loyauté. Ils doivent, en outre, respecter la loi et éviter tous comportements inappropriés.

# **Le respect des règles du commerce**

## **Principes généraux**

Les règles du commerce ont pour objet de protéger les droits des clients et autres acteurs économiques.

La loyauté et la transparence dans nos pratiques commerciales garantit une compétitivité qui s'appuie uniquement sur la recherche de l'offre des meilleurs services au meilleur prix.

Au sein de l'entreprise, le respect des règles du commerce est autant dicté par la volonté de se conformer aux lois que par le souci de témoigner à nos clients et aux actionnaires qui nous soutiennent notre ambition de respecter des standards d'éthique dans la conduite de nos affaires.

## **La corruption**

La corruption est le fait de permettre, proposer ou offrir, solliciter ou recevoir, directement ou indirectement tout avantage indu, monétaire ou autre, à un tiers ou de la part d'un tiers afin que celui-ci, en violation de ses obligations, agisse ou s'abstienne d'agir en vue de l'obtention ou la conservation d'un marché, ou de tout autre avantage indu dans la conduite d'une affaire.

Notre entreprise attache la plus grande vigilance aux fins de ne pas tolérer ce type d'agissements en son sein ou dans ses relations avec des tiers.

## **Le respect de la neutralité politique**

Nous proscrivons les financements politiques, syndicaux, culturels ou charitables effectués en vue d'obtenir des avantages matériels, commerciaux ou personnels directs ou indirects.

Nous respectons les réglementations nationales et internationales en matière de corruption directe ou indirecte.

## **La loyauté dans les relations avec les concurrents**

Nous croyons à la concurrence libre, ouverte et loyale, facteur de progrès économique et social s'exerçant tant sur les prix que sur la qualité et l'étendue de l'offre client.

Les pratiques anticoncurrentielles visent à diminuer ou à supprimer le principe de concurrence loyale entre entreprises d'un même secteur.

Nous entendons nous conformer strictement aux réglementations applicables en matière de concurrence dans l'Union européenne et sur chaque marché où Weavenn exerce une activité.

## **Les cadeaux et sollicitations diverses en provenance des fournisseurs et tiers**

L'intégrité et l'indépendance de tous les collaborateurs vis-à-vis des fournisseurs et des tiers sont des principes intangibles acceptés par tous.

Tout collaborateur est invité à se poser la question de savoir si un cadeau, une invitation ou faveur reçu ou offert, ne crée pas une obligation de celui qui reçoit vis-à-vis de celui qui offre.

L'acceptation de ces cadeaux et sollicitations est encadrée par une procédure interne notamment à travers la charte cadeaux et avantages.

## **Les paiements de facilitation**

Les paiements de facilitation sont des paiements officieux que l'on verse pour faciliter ou accélérer certaines formalités administratives telles que les demandes de permis ou les passages en douane.

Notre entreprise s'interdit d'effectuer tout paiement de facilitation que les lois locales les autorisent ou non.

## **La vigilance sur le risque de blanchiment d'argent**

Le blanchiment d'argent est un acte par lequel un individu ou une société réintègre dans le circuit financier légal de l'argent provenant d'activités illégales (trafic de drogue, fraude fiscale, corruption, etc.).

Les entreprises non financières peuvent être complices d'actes de blanchiment lorsque la vente d'un service se fait dans le cadre d'une opération de blanchiment. Soucieux de respecter la loi en matière de blanchiment, Weavenn appelle ses collaborateurs à porter une attention particulière aux transactions qui leur paraîtraient suspectes et d'en avertir leur direction en cas de doute.

## **La vigilance sur les principes d'équité et de loyauté dans nos relations avec nos partenaires**

Nous exigeons de nos partenaires qu'ils se conforment aux principes définis dans ce code de conduite des affaires quant au respect des personnes, des biens et des règles du commerce.

Ce code est annexé aux conventions et contrats qui formalisent notre relation commerciale.

L'entreprise met en œuvre des démarches de vérification et ne travaille pas sciemment avec des partenaires ne partageant pas ces principes essentiels.

Weavenn s'assure avant toute contractualisation de la probité du partenaire avec lequel il souhaite engager une relation commerciale.

Par ailleurs, Weavenn s'assure que ses partenaires :

- ☑ Sont sélectionnés selon des critères objectifs
- ☑ Fournissent des prestations réelles et conformes à la loi
- ☑ Bénéficient de conditions contractuelles équitables
- ☑ Sont exempts d'un passif de corruption dans le pays d'exécution de la prestation

Soucieux de protéger l'intégrité et le respect des règles du commerce dans toutes ses activités, l'entreprise attend de ses partenaires un comportement intègre et en conformité avec ses propres principes, notamment avec ceux contenus dans le présent code de conduite des affaires.

# La diffusion et le suivi de l'application du code de conduite des affaires

## Diffusion du code de conduite

Ce code de conduite des affaires est destiné aux salariés ainsi qu'aux partenaires de Weavenn.

Il est téléchargeable en ligne sur le site intranet de Weavenn.

## La gestion des alertes

Tout collaborateur ou tiers, a la possibilité de signaler le non-respect des règles de conduite énoncées dans le code de conduite des affaires de Weavenn. Pour ce faire, tout collaborateur ou tiers, peut exercer son droit d'alerte de manière désintéressée et de bonne foi en contactant le référent de la gestion des alertes.

Weavenn s'engage à ce qu'aucun collaborateur ne subisse aucune forme de discrimination, harcèlement ou autres représailles, du fait de l'exercice du droit d'alerte.

Le référent de la gestion des alertes est le Directeur Financier.